

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

FRANC DE PORT.

PRATIQUE AVEC SCIENCE.

REVUE AGRICOLE

MANUFACTURIERE, COMMERCIALE ET DE COLONISATION

ORGANE OFFICIEL DE LA CHAMBRE ET DES SOCIETES D'AGRICULTURE

PUBLIE SOUS LA DIRECTION DE

J. PERRAULT,

*Deputé du Comté de Richelieu à l'Assemblée Législative,
Elève diplômé de l'École Impériale d'Agriculture de Grignon, Seine et Oise, France
et du Collège Royal Agricole de Cirencester, Gloucestershire, Angleterre—
Rédacteur de la Revue Agricole et du L. C. Agriculturnist—
Membre de la Société Impériale Zoologique
d'acclimatation de Paris &c., &c.*

AOUT 1864.



SPARGERE COLLECTA.

BUREAUX A LA BATISSE TOUPIN, PLACE D'ARMES,
MONTREAL.

PROGRES AVEC PRUDENCE.

ABONNEMENT 51 PAR AN PAYABLE D'AVANCE

LE SOL, C'EST LA PATRIE; AMELIORER L'UN, C'EST SERVIR L'AUTRE.

LE PLUS PUISSANT ENGRAIS, C'EST LA SUEUR VOLONTAIRE DE L'HOMME LIBRE.

REVUE AGRICOLE.

AOUT.

SOMMAIRE. Partie Officielle.—Assemblée de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, le 12 juin 1864—Élection des membres—Choix des candidats aux bourses créées, en faveur des écoles d'agriculture—Comité chargé du choix définitif des boursiers—Secondes sociétés dans les comtés de Rimouski et de Compton—Pétition des sociétés de Verchères No. 2—Charlovoix—Chambly—L'Islet et Bagot—Encouragement à la Gazette des Campagnons—Organisation complète des Sociétés d'Agriculture du Bas-Canada—Les expositions des Sociétés d'Agriculture des comtés de Richelieu—St. Hyacinthe—Montclair—St. Jean—Compton—Shefford—Missisquoi—Bonaventure No. 2—Gaspé—Rimouski—Argenteuil—Acte pour changer l'époque des assemblées annuelles des Sociétés d'Agriculture—Vivis du secrétaire—**Partie non-Officielle.**—Les élèves boursiers de nos écoles d'Agriculture—Amendements à la loi d'Agriculture—La Revue Agricole donnée en prix—L'Agriculture dans le comté des Deux-Montagnes par G. A. M. Globensky, propriétaire agriculteur—Prix accordés par les Sociétés d'Agriculture—Ce que veut le Gouvernement—Moyens proposés—Moins de prix en argent—Achat de reproducteurs—Octroi de médailles—Rapports annuels—Changements à la loi actuelle—Les décorations en France—Qu'a fait la Société du comté—Morcellement des prix offerts—Les obstacles à vaincre—Ce qu'on doit faire—Culture en grand de l'Hon. George Brown—Les spahis et les tirailleurs indigènes à l'école impériale d'Agriculture de Grignon.—**Travaux de la Ferme.**—Travaux du mois—Moisson des céréales—Époque de la moisson—Emploi des moettes dans les étés pluvieux—Entrée et conservation des moissons—Mise en meules des céréales—Opération du dé-haumage et destruction des mauvaises herbes—Fabrication du fu mior en tas continus.—**Voyages Agronomiques.**—Un voyage à Mantawa par M. l'Abbé Provost—Le départ—La marche sur le bois—Les bords de la rivière Noire—La vallée de la rivière Sauvage—Le climat de la rivière Mantawa—Le grand Lac d'Assomption—La colonisation est le salut du Peuple—Du St. Maurice à l'Ottawa.—**Les animaux de la Ferme.**—De l'amélioration des races par le croisement—Correspondance du Directeur de l'école d'Agriculture de Grignon—Amélioration par sélection—Amélioration par importation—Amélioration par croisement—Amélioration par le méissage—Conclusions de cette étude—Construction des pots par le fianc.—**Matériel et Constructions.**—Le labourage à vapeur à l'école d'Agriculture de Rennes—Progress réalisés dans le matériel agricole—Emploi de la charrue Howard—Gravures représentant la charrue multiple employée au labourage à la vapeur—Gravure représentant le scarificateur employé au labourage à la vapeur—Gravure représentant la charrue employée au drainage à la vapeur.—**Revue de la Colonisation.**—Assemblée de la Société de Colonisation du Bas-Canada.—Liste des officiers élus le 4 avril 1864—Legion de l'Ottawa par M. Drapeau—Les principales rivières—La valeur des terres de l'Outaouais—Les développements de la Gatineau—L'influence des Chantiers à bois—Abolition partielle des licences pour la coupe des bois—Population employée à l'exploitation du bois—Quantité de bois produite—Les voies de Communication.—**Revue Commerciale.**—Prix courant des denrées agricoles—L'Exposition de la Société d'Agriculture de Shefford et de Compton.

Partie Officielle.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

Montreal, 12 juillet 1864.

Membres présents.

HONBLE. L. V. Sicotte, président, Major T. E. Campbell, vice-président, Honble. P. U. Archambault, O. E. Casgrain, scr., P. J. O. Chauveau, C. Taché, scr., Rév. F. Pilote, Rév. J. Langevin. M. le président prend le fauteuil. L'avis officiel du ministre d'agriculture, indiquant le résultat des élections des membres de la chambre d'agriculture pour l'année 1864, est lu, et il est ordonné qu'il soit consigné dans les registres. Ensuite, la chambre procède à l'élection d'un président et d'un vice-président. Sur motion de M. Casgrain, secondé par M. Taché, monsieur T. E. Campbell est élu président, et sur motion de l'Honble. L. V. Sicotte, secondé par M. Taché, M. O. E. Casgrain est élu vice-président.

Sur motion de M. Pilote, la chambre vote unanimement des remerciements à l'Honble. L. V. Sicotte, pour son habile administration des affaires de cette chambre, pendant le temps qu'il en a été le président.

Le secrétaire ayant présenté à la chambre la demande des divers districts judiciaires, en faveur de certains candidats pour les demi-bourses offertes par la cham-

bre, le Rév. M. Pilote en présente trois autres, et la chambre, après avoir examiné ces diverses demandes, fait choix des sujets suivants, savoir :

Edouard Blainville, Rimouski; Clovis Roy L'Osier, Kamouraska; Louis Auclair, St. Hyacinthe; Michel Gauvin, Québec; Pamphile Tremblay, Chicoutimi; Augustin Fortin, Montnagny.

M. le président s'absente, il est remplacé par M. le vice-président.

Résolu,—Que MM. Sicotte, Archambault et Rév. J. Langevin, forment un comité pour remplir la liste et faire le choix définitif des sujets qui devront profiter des demi-bourses offertes par la chambre, avec instruction de se réunir mercredi, le 24 août prochain.

Résolu,—Que le secrétaire s'adresse au directeur du collège agricole de Ste. Anne, pour connaître au juste le jour de l'ouverture des classes d'enseignement agricole et lui demander si ce collège se trouve en état de recevoir tous les boursiers que la chambre pourra choisir. Le secrétaire devra aussi demander au directeur du collège Ste. Thérèse si ce collège est prêt à recevoir des boursiers pour l'enseignement agricole et quel est le nombre qu'il pourra recevoir.

Lecture d'une pétition des comtés de Compton et de Rimouski, demandant la formation d'une seconde société.

Résolu,—Que le secrétaire soit chargé de correspondre avec les sociétés existantes dans ces deux comtés pour les informer de cette demande en séparation.

Pétition de la société d'agriculture No. 1, du comté de Verchères, demandant la permission d'employer le montant des souscriptions de ses membres à l'achat de graine de trèfle. (*Accordée*.)

Pétition de la société d'agriculture No. 2, du comté de Verchères, demandant la permission d'avoir cette année un concours pour les terres les mieux cultivées, au lieu d'une exposition d'animaux et de produits agricoles. — (*Accordée*.)

Pétition de la société No. 1, du comté de Charlevoix, demandant la permission d'employer partie de ses fonds à l'achat de plâtre et de graines de semence. — (*Accordée*.)

Pétition de la société d'agriculture de Chambly, demandant la permission d'employer partie de ses fonds à l'achat de graines. — (*Accordée*.)

Requête de la société d'agriculture No. 2, du comté de Verchères, exposant l'irrégularité dans l'envoi de la "Revue Agricole," leur souscription à la "Gazette des Campagnes," et demandant l'exemption de payer les 20 imposées, par la chambre pour 20 copies de la "Revue."

Requête de la société d'agriculture de L'Islet, demandant la permission d'employer la moitié de la somme retenue par la chambre pour souscriptions à la "Revue," en souscriptions à la "Gazette des Campagnes."

Requête de la société d'agriculture de Bagot, demandant de faire cesser l'obligation de souscrire à la "Revue," et la permission d'employer les mêmes fonds à souscrire à la "Gazette des Campagnes."

Proposé,—Que le secrétaire de cette chambre soit chargé de répondre aux sociétés d'agriculture de Verchères, No. 2, L'Islet et Bagot, que dans les circonstances actuelles, il n'y a pas lieu de changer les arrangements existants. Cette motion est emportée sur la division suivante.

Pour: MM. Archambault, Casgrain, Châteveau, Sicotte et Taché.—5. Contre: Rév. F. Pilote et Rév. J. Langevin.

Pétition du propriétaire et de la "Gazette des Campagnes," demandant de l'aide pécuniaire pour l'encouragement de la publication de cette gazette.

Résolu,—Que la somme de \$300 soit votée au propriétaire-éditeur de la "Gazette des Campagnes," à titre d'encouragement.

Requête de l'école agricole de Rimouski,

demandant de l'aide pécuniaire en faveur de cette école.

Cette requête est référée à M. Taché, avec instruction de faire rapport.

Résolu,—Que le secrétaire soit autorisé à faire faire une médaille en or et douze médailles en argent pour les distribuer à qui de droit.

Le secrétaire fait rapport que l'organisation des sociétés d'agriculture du Bas-Canada est complétée, ce rapport est approuvé par la chambre.

Et la chambre s'ajourne.

(Par ordre,)

GEORGE LECLERE,
Sec. S. A. B. C.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

Montréal, 1er Août 1854.

MESSIEURS les Secrétaires des Sociétés d'Agriculture qui n'ont pas encore envoyé la liste de souscription attestée, sont priés de le faire sans plus de délai, et s'assurer par là, la prompte remise de l'octroi du Gouvernement.

(Par ordre,)

GEORGE LECLERE,
Sec. S. A. B. C.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTE DE RICHELIEU.

L'EXPOSITION annuelle de la Société d'Agriculture du comté de Richelieu aura lieu à Ste. Victoire, jeudi le 6 octobre prochain. Il y aura le même jour un parti de labour au même endroit, et au nombre des prix offerts aux meilleurs laboureurs du comté, est une charrue de la maison Hornsby, d'Angleterre, présentée à la Société d'Agriculture par M. Perrault, le représentant du comté.

P. BAZIN.

Secrétaire-Trésorier de la Société d'Agriculture du comté de Richelieu.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTE DE ST. HYACINTHE.

Le Bureau des Directeurs de cette société doit à la générosité de l'hon. Louis Victor Sicotte de pouvoir offrir les prix suivants.

Pour 1854.

1° Un prix de 50 piastres pour les quatre plus belles Moutennes, payables, moitié en argent et moitié par charrue valant au moins 25 piastres.

Pour 1865.

1^o Un prix de 50 piastres pour les six plus belles Vaches laitières, payables moitié en argent et moitié par un rouleau valant 25 piastres.

2^o Un prix de 25 piastres pour les trois plus belles Vaches, autres que les six premières, payables par une charrue de cette valeur.

3^o Un prix de 25 piastres pour les trois plus beaux Moutons, payables 10 piastres en argent et 15 piastres par une herse d'au moins cette valeur.

Pour prétendre à ces prix il faudra être membre de la dite société.

Les animaux seront attachés et sous la garde de leurs propriétaires, qui seront responsables des accidents et dommages qu'ils pourront causer ou souffrir, durant l'Exposition.

Tous les compétiteurs devront, avant l'heure de l'exposition, faire entrer leurs noms dans les livres du secrétaire.

Toute déception de la part d'un concurrent, comme s'il se tient auprès des Juges durant leur opération, le rendra inhabile à concourir.

Toutes contestations seront décidées par les Directeurs.

Ces prix ne seront donnés qu'à des cultivateurs vivant presque exclusivement des produits de leurs terres; et dont les animaux exposés seront gardés par eux comme une source de revenus utiles et profitables, sans égard au temps où ils les auront acquis.

L'exposition, pour décerner les prix de cette année, aura lieu le dix-sept septembre prochain en la cité de St. Hyacinthe.

L. TACHÉ, Sec.-Trés.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTE DE MONTCALM.

J. Ferrault, cor., rédacteur de la Revue Agricole, etc.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser d'autre part l'avis public du jour et du lieu fixés pour l'exposition annuelle du comté de Montcalm.

Veillez faire insérer ces avis dans les journaux d'agriculture dont vous êtes le rédacteur.

Votre très-obéissant serviteur,

A. H. DECAUSSIN.

Ste. Julienne, 2^e juillet 1864.

L'exposition annuelle de la Société d'Agriculture du comté de Montcalm aura lieu en la paroisse du St. Esprit, dans le comté de Montcalm, sur la propriété de

Gédéon Poirier, cor., le 29 septembre prochain, à 10 heures a.m.

Ste. Julienne, 2 juillet 1864.

(Par ordre,)

Secrétaire-Trésorier.

A. H. DECAUSSIN.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE ST. JEAN.

J. Ferrault, cor., rédacteur de la Revue Agricole. Monsieur,

Veillez insérer dans le prochain numéro de la "Revue Agricole" "et du Lower Canada Agriculturist" avis comportant que l'exposition annuelle de la société d'agriculture du comté de St. Jean, sera tenue dans la ville de St. Jean, le vingt-deux de septembre prochain.

Et vous obligerez,
Votre très-humble serviteur,

EUG. ARCHAMBAULT,

Secrétaire.

St. Jean, 19 juillet 1864.

EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE MISSISSIQUOI.

EXPOSITION annuelle de la société d'agriculture du comté de Mississiquoi, aura lieu au village de Bedford, jeudi le 15 septembre prochain. Il sera alors accordé des prix aux concurrents heureux dans les classes suivantes : 1^o les terres les mieux tenues et les plus belles récoltes dans le township de Stanbridge ; 2^o les terres les mieux tenues et les plus belles récoltes dans le township de Durham ; 3^o les terres les mieux tenues et les plus belles récoltes dans la paroisse de St. Armand ; 4^o les terres les mieux tenues et les plus belles récoltes dans Farnham, Clarenceville et St. Thomas ; 5^o les animaux de la ferme ; 6^o les manufactures.

H. O. NEY'S,

Secrétaire-Trésorier de la Société d'Agriculture de Mississiquoi.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTE DE GASPÉ, No. 2.

UNE exposition de récoltes sur pied aura lieu la seconde semaine d'août, entre tous les concurrents dont la souscription s'élèvera à \$10 et au-dessus. L'exposition annuelle de bétails et de produits, aura lieu au Bassin de Gaspé le second mardi d'octobre prochain.

JOSEPH EDEN,

Secrétaire-Trésorier de la Société d'Agriculture du Comté de Gaspé, No. 2.

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE NO. 2, COMTE DE
BONAVENTURE.**

AVIS est par ceci donné que la Société d'Agriculture No. 2, Comté de Bonaventure, tiendra ces exhibitions de reproducteurs, produits d'Agriculture et de laitiers, et labours, dans le township de Maria, le premier, et dans le township de Mann le deuxième mercredi d'octobre prochain.

Exhibition d'Hiver.

De grains, graines, et manufactures domestiques à Carleton, township de Carleton le deuxième, et à Cros' Point, township de Mann, le troisième mercredi de février prochain.

(Par ordre,)

MANN ET MEAGHER,
Secrétaire-Trésorier.

Carleton, 23 juillet 1864

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTE DE
RIMOUSKI.**

M. le Rédacteur de la *Revue Agricole*.

AI l'honneur de vous informer que la Société d'Agriculture du Comté de Rimouski a fixé son Exposition Générale au 8 septembre prochain à St. Germain. Veuillez, s'il est possible, publier cette annonce dans votre prochaine "Revue."

Votre Obéissant Serviteur,

ED. POULIOT.
Sec. S. A. C. R.

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTE D'AR-
GENTEUIL.**

LES prix qui suivent ont été accordés à l'Exposition d'Étalons qui a eu lieu ce printemps à Lachute, le 12 mai dernier.

1er Prix—Robert Addison, de St. Eustache.

2me Prix—Edward Jones, jun., de L'Isle.

3me " —Israël Sauvé, de St. André.

4me " —Dr. Millan.

Il y avait en tout 12 concurrents—Le prix de \$60 offert dans le but d'obtenir un étalon de choix a été réservé. Les étalons primés doivent rester dans le comté pendant toute la saison.

H. HOWARD.

Secrétaire-Trésorier de la Société d'Agriculture d'Argenteuil.

AMENDMENTS LA LOI A D'AGRICULTURE.

Acte pour changer l'époque des assemblées annuelles des sociétés d'agriculture dans le Bas-Canada.

Considérant qu'on a trouvé que la troisième semaine de janvier est une époque incommode pour la tenue des assemblées annuelles des sociétés d'agriculture dans le Bas-Canada : A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit :

1. La partie de la soixante-dix-neuvième clause de "l'acte concernant le bureau de l'agriculture et les sociétés d'agriculture," formant le trente-deuxième chapitre des statuts refondus du Canada, laquelle prescrit que les sociétés d'agriculture du Bas-Canada tiendront leurs assemblées annuelles dans la troisième semaine du mois de janvier, chaque année, sont par le présent révoqués pour toutes les sociétés en dehors des districts de St. François, Bedford, Arhabaska et Beauharnois.

2. Les dites sociétés tiendront leurs assemblées annuelles en la manière déclarée au dit acte, dans le mois de décembre, chaque année.

3. A ces assemblées, les dites sociétés pourront faire tout ce que le dit acte les autorise à faire à leurs assemblées annuelles en janvier.

4. Le présent acte fera partie du dit acte, qui se lira et s'interprétera dorénavant comme prescrivant de tenir les assemblées annuelles des dites sociétés dans le mois de décembre.

PARTIE NON-OFFICIELLE.

**LES ÉLÈVES BOURSIERS DE NOS ÉCOLES
D'AGRICULTURE.**

La dernière assemblée de la chambre d'agriculture du Bas-Canada, un certain nombre de candidats ont été présentés par les districts judiciaires, ainsi qu'on pourra en juger par le compte rendu des délibérations publié dans la partie officielle. Il n'y a pas un

instant à perdre pour les sociétés d'agriculture qui ne se sont pas encore réunies dans le but de faire choix d'un candidat aux bourses offertes dans chaque district. Un comité spécial a été nommé dont la décision finale devra être donnée le 25 août au plus tard. Nous recommanderions aux sociétés qui ne peuvent se réunir dans le même district, d'envoyer séparément le nom d'un

candidat et le comité prendra la responsabilité du choix de l'élève boursier. Nous avons déjà dit que l'initiative devait partir du président de la société d'agriculture, dans les limites de laquelle se trouve le chef-lieu. Mais, au cas où ce président se rendrait coupable de négligence à ce sujet, un des autres présidents devrait agir de suite.

Nous ne comprenons pas le manque d'initiative qui caractérise à un si haut degré nos sociétés d'agriculture. La cause de l'enseignement agricole est certainement la base la plus solide de notre progrès comme agriculteurs, et pourtant, au moment où nous avons obtenu, par nos efforts constants, vingt bourses offertes à l'éducation gratuite d'autant d'élèves, nos sociétés d'agriculture, dans chaque district, ne se donnent pas même le souci de faire choix d'un candidat, pour profiter de cet immense avantage offert à l'éducation de nos campagnes.

AMENDEMENTS A LA LOI D'AGRICULTURE.

PENDANT la dernière session, des amendements ont été faits à la loi d'encouragement de l'agriculture en ce qui regarde l'époque des assemblées annuelles des sociétés de comté. Jusqu'à ce jour ces assemblées devaient se tenir pendant la première semaine de janvier de chaque année. A l'avenir, elles devront se tenir, pour la presque totalité des comtés du Bas-Canada, pendant le mois de décembre de chaque année. Les voies de communication sont alors plus faciles, surtout aux premiers jours du mois, et les secrétaires auront ainsi plus de temps pour collecter les souscriptions nécessaires pour obtenir tout l'octroi de l'année suivante. Il est au moins remarquable que, tandis que certains comtés découragent presque le montant nécessaire pour obtenir tout l'octroi, d'autres comtés ne souscrivent pas une somme suffisante pour obtenir du gouvernement le maximum de l'octroi voté chaque année à leur encouragement. Il y a là une lacune quelque part, et nous publions cette année le montant souscrit jusqu'à ce jour pour l'année 1864, pour faire ressortir plus vivement les comtés où le progrès est plus saillant, de même que les comtés où l'apathie des agriculteurs est la plus sensible.

Sociétés d'Agriculture. Montants souscrits.

Bagot.....	\$1056
ChAMPLAIN.....	433.50
Châteauguay.....	250
Dorchester.....	342
Huntingdon.....	260
Iberville.....	289.50

Joliette.....	614
Kamouraska.....	267
L'Assomption.....	270
Lévis.....	300
L'Islet.....	308
Maskinongé.....	297
Montmorency.....	328
Montcalm.....	1529.50
Napierville.....	260
Québec, cité.....	142
Québec, comté.....	269
Rouville.....	346
Shefford.....	270
Soulanges.....	200
St.-Hyacinthe.....	162
St.-Maurice.....	200

LA REVUE AGRICOLE.

LE Directeur a l'honneur d'offrir aux sociétés d'agriculture, de leur fournir, *reliés*, au même prix d'un dollar, les volumes de la "Revue Agricole" et du "Lower Canada Agriculturist," depuis leur fondation.

Le volume de l'année courante sera prêt au 1er septembre prochain, et les sociétés désireuses de donner en prix aux prochaines expositions de comté un volume, qui est par lui-même un cours complet d'agriculture, voudront bien nous envoyer de suite leurs commandes.

Après le 1er septembre, les sociétés qui préféreront recevoir leurs 20 volumes reliés, plutôt que les numéros mensuels, voudront bien nous informer de leur décision, et après le 1er septembre de chaque année, nous leur ferons tenir également leurs 20 volumes reliés, au même prix de \$20.

Le zèle que nous avons toujours mis à rencontrer l'approbation de nos sociétés d'agriculture, nous permet d'espérer, que nous ne mériterons pas moins leur encouragement aujourd'hui, que par notre voix en parlement, nous sommes en position de faire mieux valoir encore leurs plus chers intérêts.

Le Rédacteur de la Revue Agricole,

A. PERRAULT.

L'AGRICULTURE DANS LE COMTE DES DEUX-MONTAGNES.

PERMETTEZ-moi de vous entretenir quelques instants d'un sujet bien important, que j'intitulerai comme suit : L'agriculture dans le comté des Deux-Montagnes depuis tantôt quinze ans ? A-t-e le fait de grands progrès et a-t-on employé les moyens de l'améliorer ?

En entreprenant la tâche de faire voir au public Agricole du comté des Deux-Montagnes sa vraie position, je désire qu'il soit bien compris que je le fais avec indépendance de caractère, et franchise; je discuterai sans m'attacher exclusivement ou par préférence à critiquer ceux qui, sans le vouloir peut-être, ont eu en regard leur intérêt personnel avant celui du comté.

Je veux être l'interprète et l'écho des agriculteurs qui veulent : 1° l'économie des deniers votés par le gouvernement pour promouvoir l'Agriculture avec un mode d'appropriation raisonné et satisfaisant; 2° le succès permanent et répété de nos exhibitions annuelles; 3° enfin, l'amélioration du sol et de nos diverses races d'animaux.

Dans une de mes correspondances je disais que je craignais que le noble but du gouvernement, en dotant nos sociétés d'agriculture d'une somme considérable n'ait été généralement mal compris: La preuve évidente de ce fait nous est malheureusement établie et mise trop souvent devant les yeux chaque année dans la distribution.

Prix accordés par les Sociétés d'Agriculture.

Les concurrents heureux montrent trop souvent dans la personne des juges, soit des amis dévoués, soit des hommes assez peu clairvoyant pour ne pouvoir distinguer ceux qui sont dignes de récompense, de ceux qui ne le sont pas. En un mot, l'allocation du gouvernement, jointe aux souscriptions des sociétés, représentent pour un certain nombre d'individus, un gâteau auquel chacun voudrait mordre, mais le plus souvent est escamoté par les plus avides et les plus rusés.

Je ne veux pas certainement combattre le principe émis et raisonné de récompenser par des prix nos cultivateurs les plus méritants et les plus distingués, car ils doivent être couronnés publiquement et d'une manière tout-à-fait spéciale, mais je maintiens que le mode adopté par quelques sociétés dans l'emploi des deniers du gouvernement, est défectueux et ne rend aucun service à l'avancement de l'agriculture, et voici pourquoi; c'est qu'au lieu de destiner un tiers ou la moitié des argents de la société à l'achat de graines fourragères, d'instruments d'agriculture perfectionnés et d'animaux reproducteurs, on distribue invariablement ces sommes en espèces, quelquefois à un petit nombre de personnes dont elles arrondissent le plus souvent une bourse avare, et nullement disposée à faire le plus léger déboursé en faveur de l'agriculture au grand détriment du bien général; quelque-

fois à des individus favorisés de la fortune et disposés à faire de larges sacrifices, ou à d'autres possédant des notions justes sur l'agriculture: Ceux-ci, vu leur supériorité, partagent ordinairement les sommes votées offertes en prix à l'établissement de leurs confrères découragés, qui, faute de moyens, ne peuvent lutter avantageusement avec eux, et se trouvent par ce fait même privés de l'ambition qu'ils avaient eue de changer leur mauvais système de culture et d'améliorer leur bétail.

Ce que veut le Gouvernement.

De plus, je soutiens fermement qu'il n'est pas juste que des sommes votées à l'encouragement de l'agriculture soient employées à d'autres fins que celles auxquelles elles sont destinées.

La logique et la saine raison s'opposent complètement à ce que ces argents soient employés à payer des dettes contractées chez le marchand, ou en faire un usage qui n'est pas en rapport direct avec l'avancement de l'agriculture. L'intention du gouvernement, si je la comprends bien, est de placer en la garde de celui qui s'est rendu digne d'être le dépositaire du prix dont on l'a honoré, un certain montant qu'il doit faire fructifier. Le dépôt mis entre ses mains doit être employé à corriger un système de culture peu avancé ou rétrograde, en tous cas toujours susceptible de modifications avantageuses et d'améliorations. Le but est de mettre devant les yeux des cultivateurs arriérés et indolents, des exemples et des modèles frappants qui puissent servir à réveiller chez eux leur assoupissement et leur manque d'énergie de manière à favoriser incessamment le progrès de l'agriculture.

Moyens proposés.

Quel est donc le moyen certain d'obvier à ce mal et de donner une heureuse efficacité à ces sommes données gratuitement aux diverses sociétés d'agriculture par le gouvernement, afin d'atteindre le but auquel il vise, et ne pas dépenser inconsidérément un don destiné à promouvoir et à élever la carrière agricole? Le remède, selon moi, n'est pas difficile à trouver, car le mal prend sa source dans la trop grande latitude que la chambre d'agriculture laisse aux sociétés de disposer à leur guise de leur allocation: Ces sociétés sont quelquefois composées d'hommes sans expérience et sans énergie, qui se complaisent à flatter le terrible préjugé de la routine, au lieu de faire des efforts pour le déraciner. Ils se soumettent en esclaves à la volonté

et au goût de gens peu versés dans la théorie et la pratique de l'agriculture. en flâtant leur ignorance et leurs caprices, mais ils les trompent d'une manière déplorable, en déguisant ainsi le vrai motif qui les fait agir contrairement à leur vraie manière de voir ; c'est sur ces fameux éteignoirs que nous devons déverser tout le blâme du peu de succès que nous obtenons dans différents comtés ; ils se plaisent à susciter des entraves qui embarrassent le mouvement et la marche du progrès en arrêtant l'élan que des personnes généreuses seraient disposées à favoriser, mais qui sont contraintes assez souvent à fermer les yeux sur des abus contre lesquels elles sont impuissantes. Alors, la chambre d'agriculture, pour se créer de nouveaux droits à la reconnaissance du public, dont les intérêts sont menacés, devrait :

Moins de prix en argent.

10. Pour remédier à ces malheureux inconvénients, dont on a de fréquents exemples, donner l'allocation du gouvernement avec la condition expresse que le tiers ou la moitié de la somme fournie pour rencontrer la souscription d'une société, serait employée comme je l'ai remarqué plus haut, c'est-à-dire, à l'achat de graines fourragères, d'instruments d'agriculture, etc., etc., qui seraient ensuite distribués comme prix sur le terrain de l'exhibition, aux plus méritants ;

Achat de reproducteurs.

20. Elle devrait se prévaloir de sa prérogative pour forcer chaque société à faire l'achat d'animaux reproducteurs lorsqu'elle n'en posséderait point, et à offrir comme prime l'usage de ces animaux à ceux qui n'en ont pas ou qui négligent l'amélioration de leur bétail.

Octroi de médailles.

30. Obliger les sociétés à faire convertir en médailles une valeur équivalente aux sommes généralement données à ceux qui obtiennent les prix les plus élevés, comme pour les fermes les mieux tenues, ou pour les éleveurs de renom, (témoignage bien plus vivace accordé à la personne distinguée et qui ne s'obligerait point.)

Rapports annuels.

40. Ordonner au secrétaire-trésorier de chaque société de faire à la chambre d'agriculture un rapport annuel et circonstancié du progrès opéré dans leur comté respectif, et soumettre en même temps un rapport détaillé des recettes et dépenses de leur société, qui serait ensuite publié dans le journal officiel de la chambre et dans un ou deux

journaux dont la circulation serait la plus étendue.

Voilà, M. le Rédacteur, ce que renfermait, à quelque exception près, ma première correspondance du mois de février 1863. Maintenant, pour ne pas être trop long dans cette répétition nécessaire, je retrancherai une partie de ma deuxième correspondance du mois de septembre 1863, dans laquelle je parle encore des abus des sociétés d'agriculture, et je n'en citerai que l'extrait suivant :

Changements à la loi actuelle

J'ai combattu, dis-je, dans mon premier article, les nombreux abus de nos sociétés d'agriculture, parce que je suis convaincu que tant qu'elles se régiront elles-mêmes et ne seront pas placées sous le contrôle administratif de la chambre d'agriculture, nous perdrons notre temps, nous gaspillerons les allocations qui nous sont faites par le gouvernement, et nous demeurerons dans le *statu quo*. Nous n'avons qu'à parcourir les journaux agricoles publiés en France et en Angleterre pour nous donner la preuve que la marche de l'agriculture en Canada est lente. Quel en est la cause, si ce ne sont les dispositions de notre loi agricole qui produisent peu d'effets et qui exigent des règlements nouveaux comprenant :

10. Le contrôle de la chambre d'agriculture sur nos sociétés, tel que suggéré dans mon article précédent ;

20. Une augmentation des membres de la chambre d'agriculture ;

30. Changer le système de nos expositions de comté, qui est inefficace, pour des expositions de deux ou trois comtés voisins. Un sentiment d'émulation et de distinction naîtrait entre ces différents comtés. En essayant de prouver leur supériorité, les exposants seraient obligés de corriger leur système d'agriculture et s'efforceraient d'améliorer leurs races bovines, porcines, ovines et chevalines, pour s'acquiescer une renommée comme éleveurs ;

40. Offrir des primes d'honneur aux agriculteurs qui se distinguaient soit comme éleveurs de réputation ou comme cultivateurs progressifs ; parce qu'il est aujourd'hui prouvé que ces marques de distinction, telles qu'on les confère en France, ont contribué largement aux progrès de l'agriculture.

Les Décorations en France.

Napoléon III a su si bien comprendre l'importance de ce moyen qu'il a décoré plusieurs agriculteurs distingués de la croix d'officiers et de chevaliers de la légion d'hon-

neur. Voilà comment on rehausse dans l'opinion publique les services éminants que ces hommes de mérite rendent à la France. C'est ainsi que les vétérans des champs contribuent non seulement à la prospérité de son pays, mais à sa grandeur nationale : de même la France ne recule pas devant les sacrifices lorsqu'il est question de récompenser la science et la valeur, car je vois dans le journal d'agriculture pratique, publié à Paris, que j'ai le plaisir de recevoir, que la prime d'honneur décernée dans le concours régional de Lille pour l'année 1862, comprenait une coupe de la valeur de 3,000 francs et une somme de 5,000 francs : L'exploitation du Lauréat comparée aux autres domaines du département, a été reconnue la mieux dirigée. Voilà encore un brillant succès, couronné dignement, et qui doit exciter constamment la noble ambition de se distinguer tout en servant bien son pays.

Je vois aussi dans le même journal, que dans la distribution des décorations et récompenses, on accorde aux serviteurs ruraux ayant les plus longs et les meilleurs états de services chez les mêmes maîtres, des médailles d'argent et de bronze, avec des sommes variant de 75 francs à 200 francs, et aux agents d'exploitation des primes d'une valeur de 250 à 300 francs. Ces témoignages de reconnaissance, dus à la fidélité et aux services des employés, sont, je crois, le seul moyen de se procurer de bons serviteurs et d'augmenter la main d'œuvre, si restreinte et si chère en Canada. On offre en même temps des médailles d'or, grands modèles, ainsi que des récompenses en argent pour les travaux exceptionnels.

Des primes de 800 francs et des médailles en or pour les reboisements.

Des primes de 800 francs et des médailles en or pour la bonne conduite des fermes.

Des primes pour encourager l'emploi des amendements calcaires.

Des primes et médailles d'honneur pour les constructions rurales.

Des primes pour les drainages, les irrigations etc., etc. On ne néglige donc rien en France pour réaliser le progrès de l'agriculture et la présentation de ces décorations et de ces primes d'honneur sous la présidence de l'empereur et des dignitaires de l'empire, exercent une grande influence sur les succès brillants que le peuple français obtient tous les jours.

La proclamation de toutes ces récompenses et de ces mentions toutes spéciales démontrent l'avantage de ce système que l'on devrait établir en Canada, et les plus grands

efforts devraient être faits pour en faire apprécier toute l'importance.

Ce qu'a fait la société d'agriculture du comté de deux Montagnes.

N'ai-je pas, M. le Rédacteur, représenté dans ces deux correspondances d'une manière générale et indirecte la ressemblance assez vive du fonctionnement de l'agriculture dans le comté des Deux-Montagnes? et n'ai-je pas suggéré autant de moyens certains et puissants de rehausser et rétablir un système incapable de produire aucun effet profitable et avantageux.

Pour établir la vérité de ces avances, tâchons, s'il est possible, de découvrir une amélioration sensible dans la direction et le fonctionnement de notre société d'agriculture; tâchons en même temps de prouver que le comité de direction a essayé d'introduire dans ses programmes, des changements remarquables et ayant une tendance, au progrès; après mûre réflexion, je ne vois dans ces programmes que la même uniformité et la même similitude, c'est-à-dire que tous les prix offerts, sont ceux des années passées, convertis invariablement en espèces, et qu'ils sont destinés à récompenser les mêmes personnes qui l'ont été précédemment, et cela au préjudice de toute une population qui, faute de moyens d'améliorer ses races chevaline, bovine, ovine et porcine, laisse les plus favorisés de la fortune se partager des sommes destinées à l'amélioration du sol et des différentes races d'animaux, et nullement destinées à la convoitise de quelques monopoleurs insatiables.

Morcellement des prix offerts à l'imposition annuelle de la saclote.

J'ai actuellement la liste des prix offerts pour l'année courante, elle offre 227 prix, représentant le montant considérable de \$725; un certain nombre de ces prix sont, je l'admets, mérités par les exposants, mais un plus grand nombre de ces mêmes prix sont à peine dignes d'une mention. Alors le système adopté d'accorder des prix à ceux qui exhibent des articles de peu de mérite est donc un système absurde qui encourage l'exposant rétrograde à conserver, soit un article de peu de valeur, soit une race chétive et dispendieuse.

Pourquoi morceler ainsi une somme aussi considérable en une infinité de petits prix de \$2.00, de \$1.50 et même de 50 centins, pour encourager le défaut de connaissance et de savoir d'une certaine classe qui, je l'avoue, est imbue de préjugés, et qui est fortement opposée aux idées nouvelles et

progressives. Mais il ne faut pas, pour cela, comme j'ai déjà eu occasion de le dire, se laisser vaincre, se laisser décontenancer par de semblables obstacles; je sais qu'il faut être munis d'une persévérance à toute épreuve et qu'il faudra des années pour nous retirer de l'ornière profonde où nous sommes tombés avant de faire accepter le grand avantage des innovations. Alors que chacun se réveille en face des idées arriérées; que ceux qui manquent de courage et de résolution n'empêchent pas la liberté du mouvement et que chacun répudie ceux qui osent flatter les fausses opinions d'une certaine classe dans la crainte de faire des mécontents.

Les obstacles à vaincre.

Je sais qu'on m'objectera que si l'on n'accorde pas un grand nombre de prix représentés par des sommes d'argent à une partie des membres de la société, que l'on ne trouvera pas les souscriptions suffisantes et qu'alors on ne pourra rencontrer la somme nécessaire pour obtenir l'allocation du gouvernement; admettons qu'il en soit ainsi pour un petit nombre d'individus aux idées étroites, mais faut-il pour cela se laisser entraîner à la remorque de ces quelques personnes qui, par envie d'épargner une piastre destinée à l'achat d'articles futiles, pour la plupart du temps, ne s'aperçoivent point que si la société d'agriculture leur avait converti ou retenu la moitié de cette malheureuse piastre pour les aider à améliorer une race d'animaux abâtardis, etc., ce placement leur aurait rapporté un intérêt de cent pour cent et les aurait empêché de se voler eux-mêmes d'une manière si palpable.

Ce qu'on doit faire.

Que la société d'agriculture, composée d'hommes en partie nouveaux, dresse donc pour l'an prochain un programme différent, (mais avant d'aller plus loin, je m'empresse de dire que ces messieurs ont pris la vaillante résolution de convertir en une seule classe, ces deux classes distinctives qui existaient entre les Canadiens et les Anglais, consentant ainsi à donner une supériorité douteuse et prééminente à une origine, et peu honorable pour l'autre); voilà déjà un grand pas de fait dans le progrès, mais il ne faut pas s'arrêter dans la bonne voie; que les directeurs retranchent en premier lieu les prix superflus et non mérités, qu'ils en appellent ensuite au patriotisme de ceux qui ordinairement remportent le plus grand nombre de prix, afin qu'un tiers ou la moitié de la somme ordinairement offerte en

prix soit employée pendant deux ou trois ans seulement à l'achat d'animaux reproducteurs que la société d'agriculture placera dans les paroisses les plus centrales du comté; ces divers reproducteurs deviendraient par là même la propriété des membres, qui seuls auront l'avantage d'y amener gratuitement leurs animaux, cette méthode, très juste en elle-même, forcera les personnes ne faisant pas partie de la société à en devenir membres si elles désirent l'amélioration de leurs bestiaux.

Il est absolument inutile de répéter de nouveau l'avantage immense que tout le comté retirerait de ces beaux animaux reproducteurs, car il faudrait être privé de connaissance et d'intelligence pour ne pas admettre l'efficacité d'un semblable système.

Ensuite, que les programmes contiennent des prix pour les meilleurs pâturages; car une bonne alimentation constitue non seulement la conservation d'une race, mais lui facilite les moyens certains d'enrichir le propriétaire. Ce ne sont pas les récoltes épuisantes et médiocres qui indemnisent le cultivateur, mais les produits de la laiterie qui ont toujours enrichi ceux qui se sont livrés à ce genre d'industrie.

Qu'il soit aussi accordé des prix pour les animaux les mieux tenus en hiver, car comment voulez-vous que des animaux nourris quelquefois à la mauvaise paille durant 5 à 6 mois et abrevés une fois par jour d'une eau glacée, car ils sont ordinairement conduits à la rivière par les plus grands froids de l'hiver, puissent durant le temps de la gestation, produire au printemps de beaux rejets et donner ensuite des profits au propriétaire. Comment s'étonner ensuite des maladies et des accidents fortuits qu'entraînent toujours la négligence de ces cultivateurs irréfléchis qui ont de plus la triste habitude de renfermer hermétiquement le bétail dans une étable où il n'y a aucun conduit pour renouveler l'air fétide qu'exhalent ces enclos où les vaches reposent, soit sur une litière décomposée et renouvelée qu'à des longs intervalles, soit sur un pontage humide et malpropre, le bétail en stabulation doit être tenu proprement pansé au moins une fois par jour et pourvu d'une alimentation saine à laquelle on ajoutera toujours un peu de racines. C. A. M. GLOBENSKY.

Cette correspondance de M. Globensky est fort remarquable et est une étude précieuse des vices du système actuel dans beaucoup de nos comtés. Nous donnerons la suite prochainement.

**LES SPAHIS ET LES TIRAILLEURS INDIGENES
A L'ECOLE D'AGRICULTURE DE GRIGNON.**



ON Excellence le maréchal Randon, ministre de la guerre, qui, lorsqu'il était colonel du 2^{me} régiment des chasseurs d'Afrique, a créé les premières smalah de notre armée algérienne et qui depuis, comme gouverneur-général de l'Afrique française, a étendu cette utile institution, ne l'a jamais perdue de vue.

Les smalah de nos escadrons sont des campements au centre d'exploitations agricoles destinées à fournir tout à la fois de l'occupation aux troupes en temps de paix, des approvisionnements précieux pour le temps de guerre, et en tout temps des ressources qui améliorent le sort de nos soldats sans grever le Trésor. C'est enfin la colonisation agricole par l'armée.

Mais dans un pays où les goûts agricoles sont si peu répandus, et dans notre brave armée particulièrement, qui doit être encore moins agricole que le reste de la population, il n'est pas très-facile de trouver des chefs de colonie agricole, et il est présumable que le maréchal Randon a dû rencontrer bien des obstacles,

L'administration militaire donne peu au libre arbitre et à l'initiative de chacun, et ces conditions cependant contribuent beaucoup aux succès de l'agriculture.

Il y a aussi la difficulté de bien employer pour le bien-être de tous et pour la prospérité de la smalah, les richesses créées par l'exploitation rurale.

Il y avait enfin à prévenir tous les abus qui devaient naître de ces richesses créées elles-mêmes pour la discipline et la moralisation de l'armée.

Il faut donc féliciter hautement le maréchal qui a su poursuivre avec persévérance, malgré de si grands obstacles, une idée juste et une organisation éminemment utile.

C'est pour compléter cette pensée et cette organisation que le ministre de la guerre a demandé à Son Excellence le ministre de l'agriculture et à la Société Agronomique de Grignon, de faciliter l'accès de Grignon à un détachement de spahis et de tirailleurs indigènes choisis avec soin dans l'escadron et le bataillon algériens qui viennent de quitter Paris.

Il a pensé qu'il serait utile de donner à ces hommes quelques notions tout à fait pratiques concernant des faits agricoles afin de se servir d'eux comme de moniteurs dans les smalah.

Il y a lieu d'espérer en effet que les indigènes auxquels il s'agit d'apprendre à travailler, profiteront mieux d'enseignements leur venant de co-religionnaires qui pourront leur dire ce qu'ils ont vu par eux-mêmes.

Ainsi ils doivent apprendre le labourage avec des charrues simples et énergiques, légères et économiques, appropriées aux conditions de l'Algérie. Ils doivent apprendre même à monter et démont r, à régler et à réparer non-seulement les charrues, mais encore d'autres instruments aratoires très-simples quoique encore inusités dans la culture arabe, tels que la herse et le rouleau.

Ils apprendront aussi à faucher, à faire le foin. On poussera même leur instruction pratique jusqu'au maniement des moissonneuses mécaniques et de la batteuse.

Quelques leçons de jardinage et particulièrement de greffe, quelques traces de rigoles.

La castration des bêtes à laine, qui est trop négligée en Algérie, doit compléter les notions que nous avons l'intention de donner à ces hommes.

Nous en sommes du reste à notre premier essai, et il est probable que l'expérience viendra modifier ou compléter notre programme.

Ce premier essai a lieu avec onze hommes seulement sous les ordres d'un officier indigène.

Jusqu'à présent tous se sont montrés pleins de zèle et de bon vouloir.

Ils sont intelligents et se montrent désireux d'apprendre.

Ils sont installés dans la partie supérieure de la distillerie et vivent là comme dans un baraquement militaire. Les prolonges d'artillerie de la garde leur ont amené de Versailles le matériel nécessaire à leur bien-être, et la ferme leur fournit les rations réglementaires.

M. le général duc de Montemart, président du Conseil d'administration de la Société Agronomique, qui n'a cessé de porter un vif intérêt à tout ce qui peut être utile à l'Algérie, comme à ce qui importe au bien-être du soldat, a voulu que Grignon offrit une hospitalité convenable à ces Algériens, et a généreusement offert son intervention.

Espérons donc que ces nouveaux Français de l'Algérie emporteront des souvenirs et des enseignements qui permettront à l'établissement de Grignon de rendre un nouveau service au pays.

CULTURE EN GRAND.



HONORABLE M. Brown, dont le nom est si bien connu dans tout le Canada, n'est pas seulement homme de la presse et caractère politique, mais il est aussi un grand agriculteur.

M. Brown a acheté 1,000 acres de terre en forêt, à 25 milles de Chatham, sur le chemin de fer du Great Western, il y a une douzaine d'années. Il y érigea des moulins à vapeur pour scier le bois et le manufacturer en différents objets. Son moulin et ses manufactures ont épuisé le bois et il a défriché 500 acres de cette même terre qui sont maintenant soumis à la culture.

Sa ferme possède au-delà de 200 bêtes à cornes, 200 moutons, 25 chevaux, et elle occupe régulièrement 30 hommes. On compte trente vaches à lait. La tonte des moutons, ce printemps, a rapporté 2,000 livres de laine à 40 cts., ce qui fait \$800.

Il est resté 100 tonnes de foin de l'an dernier.

On trouve actuellement en culture 30 acres de carottes et bettes, 18 acres de bettes et 10 acres de navets, aussi 15 acres de blé-d'Inde à la hutte et 5 acres semés à la volée pour servir de fourrage pour les vaches.

Comme il faut une somme d'engrais énorme pour ces 70 acres de culture sarclée, M. Brown a employé l'engrais artificiel sur une grande échelle: 30 tonnes de plâtre et 10 tonnes de phosphate de chaux. Cela a part tous les fumiers de ses troupeaux.

On compte sur une récolte qui dépassera celle de toute autre ferme du Canada cette année. Depuis le premier janvier dernier, M. Brown a entrepris la publication d'un journal d'agriculture paraissant tous les quinze jours sous le nom de *Canada Farmer*, conduit avec soin et sans épargne. C'est l'un des meilleurs journaux de toute l'Amérique.

TRAVAUX DE LA FERME.

TRAVAUX DU MOIS.



ETARDER d'un jour les travaux de la récolte, c'est s'exposer à une perte considérable, soit par l'égreuage sur champ, soit par la verse, soit par la grêle, soit par la germination des grains amenée par les pluies chaudes du mois d'août. Le moment est donc arrivé pour le cultivateur de déployer la plus grande activité s'il veut récolter tout le fruit de ses travaux depuis un an; labours, engrais, semis, hersages, soins d'entretien, tout a contribué au rendement, et il ne reste plus qu'à recueillir. À ce sujet, nous donnons toutes les instructions nécessaires, et nous les recommandons à l'attention de nos lecteurs.

Moisson des Cereales.

Les conventions pour la moisson des céréales que font les cultivateurs avec les manouvriers, pour l'exécution des divers travaux de la moisson, varient beaucoup d'un pays à l'autre. Nous ne dirons rien ici des avantages ou des inconvénients qu'elles peuvent présenter, parce que nous croyons que c'est un article sur lequel chacun est à peu près forcé de suivre les usages du pays; en voulant s'en écarter, on risquerait trop souvent de se trouver sans ouvriers. Il n'y a d'exception à cette règle que dans les localités où les manouvriers

dépendent tellement d'un cultivateur, qu'il peut les forcer à consentir à des conditions qui seront peut-être plus avantageuses pour eux, mais qu'ils rejeteront infailliblement, par le seul motif qu'ils n'y sont pas habitués s'ils peuvent trouver de l'ouvrage ailleurs.

L'usage le plus ordinaire est de couper les céréales à la faucille; dans quelques comtés, on coupe à la faux les orges et les avoines, et même on étend quelquefois cette méthode au blé. Ordinairement, les grains coupés à la faux laissent l'éteule moins longue qu'à la faucille; c'est un avantage assez important, à cause de l'augmentation de paille qui en résulte. Un ouvrier peut faire une bien plus grande étendue de terrain dans sa journée avec la faux qu'avec la faucille; mais aussi des hommes forts et exercés peuvent seuls faire ce travail, tandis que les vieillards, les femmes et les jeunes gens peuvent manier la faucille; aussi le prix qu'on paie ordinairement pour une étendue donnée de terrain, dans l'une et l'autre de ces deux méthodes, ne présente-t-il pas une très-grande différence. Il est certain qu'un faucheur habile, avec un instrument bien disposé, peut abattre les céréales sans les égrener plus qu'avec la faucille; mais il faut, pour cela, que la récolte soit à pleine faux, un peu élevée et nullement versée; dans les autres cas, l'emploi

de la faucille est nécessaire. Au total, nous ne trouvons pas à l'une ou à l'autre de ces deux méthodes des avantages assez importants pour qu'on doive s'écarter de l'usage du pays qu'on habite. L'emploi de la faucille présente le plus grand avantage de donner de l'occupation à un grand nombre d'individus ; il est certain qu'elle s'applique mieux aussi à toutes les circonstances, et qu'il faut une grande habitude de la part des faucheurs, pour que les épis soient disposés aussi régulièrement dans la gerbe qu'ils le sont après le faucillage ; ce qui n'est pas sans inconvénient pour le battage.

L'avantage le plus important du fauchage du froment dans les grandes exploitations, c'est probablement de pouvoir achever la moisson plus promptement, avec un moindre nombre d'ouvriers ; mais il faut, pour cela, qu'on trouve à sa disposition, en nombre suffisant, des hommes habitués à ce genre de fauchage. Les cultivateurs feront donc bien, par ce motif, de chercher à y dresser des ouvriers du comté qu'ils habitent, et qu'ils pourront employer à cette opération, du moins pour une partie de leurs récoltes. Cette amélioration est surtout importante dans les comtés où l'on ne se procure pas facilement et à des prix raisonnables un grand nombre de moissonneurs, afin d'expédier promptement la coupe des récoltes. Pour cet apprentissage, nous pensons qu'on fera bien de faire venir un ouvrier exercé des cantons où le fauchage du froment est en usage.

Epoque de la moisson.

On a coutume de moissonner les grains, et spécialement le blé, quelques jours avant sa parfaite maturité, et lorsque le grain cède encore sous le doigt en le pressant fortement.

Il est certain qu'on prévient, par ce moyen, une perte souvent considérable par l'égrenage surtout dans quelques variétés de froment, et, partout où l'on connaît cette pratique, on s'accorde à dire que le blé ainsi récolté *prématurément* est d'une meilleure qualité pour la mouture. On peut, en général, couper le blé six ou huit jours avant sa complète maturité, c'est-à-dire, lorsque la paille ne conserve plus sa teinte verdâtre, et que le grain a acquis une consistance telle, que l'ongle s'y imprime encore lorsqu'on le presse entre les doigts, mais qu'il ne se laisse plus couper facilement en deux parties avec l'ongle ; mais il faut alors que le grain reste en javelles, ou mieux encore, en meulons, jusqu'à son entière dessiccation, car il s'altérerait infailliblement si on l'en-

tassait dans les granges dans cet état de maturité incomplète.

Il est ordinairement avantageux de couper l'avoine un peu sur le vert, surtout certaines variétés avec lesquelles on courrait risquer de perdre beaucoup de grains par l'effet des grands vents, si on les laissait mûrir complètement sur pied. L'avoine qui a été ainsi coupée avant sa parfaite maturité doit *javeler*, c'est-à-dire, rester, pendant une huitaine de jours au moins, sur le sol, pour que le grain arrive à sa perfection. Il est bon même qu'elle rejoive, dans cet intervalle, une ou deux ondées ; une trop longue exposition à l'air et à la pluie peut seule nuire au grain et surtout à la paille, comme on le voit dans les récoltes de presque tous les cultivateurs qui poussent à l'extrême la pratique du javelage de l'avoine.

On pourrait croire que le gonflement que produit sur le grain la pluie qu'il reçoit en cet état ne doit être que momentané, et qu'en se desséchant, il reviendra au même état où il était auparavant ; mais on se tromperait beaucoup : ce n'est pas de l'eau seule qui est entrée dans le grain ; les tiges, ramollies par la pluie ou la rosée, en transmettant cette eau aux grains, par l'effet du reste de vie qui anime encore la plante, leur transmettent en même temps des principes nutritifs, qui augmentent le poids ainsi que le volume du grain.

Lorsqu'une récolte est versée, on doit aussi ne pas tarder de faire couper au premier beau temps, même un peu avant qu'elle ait acquis toute la maturité désirable, sans quoi le grain courrait risque de s'altérer.

La moisson est un des travaux rustiques qui exigent le plus d'activité et de célérité, surtout dans les années où le temps est pluvieux ou incertain.

Le cultivateur qui met de la négligence ou trop peu d'activité à cette partie si importante de ses opérations, doit s'attendre à éprouver des pertes considérables. Chaque jour de beau temps doit être employé comme si on comptait avec certitude sur la pluie pour le lendemain, et même pour le soir. Celui qui a toujours ce principe devant les yeux aura rarement quelque perte notable à déplorer ; car il n'arrive presque jamais, même dans les saisons les moins favorables, qu'il ne se rencontre, dans le courant de la moisson, quelques journées ou du moins quelques demi-journées de beau temps, qui, employées avec activité et intelligence, ne permettent de rentrer les

récoltes sans accidents ; mais pour cela il est nécessaire que le cultivateur ait sous la main un grand nombre d'ouvriers. En commençant sa moisson, il doit toujours calculer qu'il peut arriver telle circonstance où il faudra, dans quelques heures, faire la besogne ordinaire d'une ou deux journées. L'intelligence avec laquelle on distribue les ouvriers aux divers travaux influe aussi autant que leur nombre, sur la célérité de l'exécution. Il faut à chaque *chantier* un nombre de bras suffisants pour expédier de l'ouvrage, de manière à ne pas faire attendre un autre chantier ; ainsi le nombre des ouvriers qui doivent lier les gerbes, charger les voitures, les décharger, doit être proportionné, en sorte que tout marche sans confusion et sans que personne reste un seul instant sans rien faire. Les attelages et les charriots doivent aussi être en nombre suffisant pour que jamais les ouvriers ne les attendent. Ce que nous avons dit à l'article de la *fenaison*, sur les moyens d'expédier le plus d'ouvrage possible, avec un nombre déterminé de chevaux s'applique également ici.

Emploi des moyettes dans les étés pluvieux.

De toutes les céréales, l'orge est celle qui court le plus de danger lorsqu'il survient de longues pluies pendant qu'elle est en javelles, parce que c'est celle qui germe le plus facilement dans ce cas. C'est donc vers cette récolte qu'on doit diriger ses principaux soins dans une saison semblable : aussitôt que le dessus des javelles est ressuyé, on doit les retourner, pour empêcher la germination de se déclarer dans les grains qui touchent la terre. Une méthode très-recommandée, dans les années pluvieuses, est de lier l'orge aussitôt qu'elle est coupée, en petites gerbes, en ne faisant le lien que d'une longueur de paille de seigle, et de dresser ces gerbes en écartant un peu le pied.

Ce lien doit être placé près des épis, à peu près aux deux tiers de la hauteur des tiges. Pour ne pas le serrer trop fortement, l'ouvrier qui lie la gerbe ne la presse pas de son genou comme on le fait communément, mais la serre seulement entre ses bras. Des gerbes faites ainsi et dressées sur le sol peuvent y rester longtemps sans souffrir des plus mauvais temps. Cette méthode s'applique également au blé.

Quant à l'avoine, c'est le grain qui a le moins à souffrir de l'humidité de la saison, à moins que la récolte ne soit excessivement tardive.

Dans les étés extraordinairement plu-

vieux, on s'est très-bien trouvé de l'adoption d'une méthode qui consiste à mettre le blé, après le faucillage, en *meulons* ou *moyettes* appelés aussi *viottes*, et on a reconnu que, dans toutes les circonstances, le grain y acquiert une qualité supérieure à celle du blé qui a été traité autrement. Cette méthode convient également à l'orge, et nous ne pensons pas qu'il existe aucun moyen aussi assuré de sauver cette récolte de toute avarie dans les saisons pluvieuses. Ces meulons se font de la manière suivante. On place, sur un endroit sec et élevé des champs, une javelle qu'on replie sur elle-même vers le milieu de la longueur de la paille, en sorte que les épis ne posent pas à terre mais viennent s'appuyer sur l'extrémité opposée de la javelle. Un homme, auquel cinq ou six femmes apportent successivement les javelles, construit le meulon en les plaçant circulairement autour de la javelle repliée, tous les épis dirigés au centre et reposant sur cette javelle, en sorte que le meulon a pour diamètre deux fois la longueur des tiges du froment. Sur le premier rang de javelles, il en pose un second, placé de même, et continue ainsi, en maintenant d'aplomb les parois circulaires du meulon, jusqu'à ce que celui-ci soit parvenu à la hauteur d'environ 8 pieds.

Tous les épis étant réunis vers le centre, ce point se trouve plus élevé que le porteur, circonstance fort essentielle, parce que tous les brins de paille ayant ainsi une pente vers le dehors du meulon, l'eau qui pourrait s'y insinuer tend toujours à s'écouler au dehors. Lorsque le meulon est arrivé à cette hauteur, on continue à l'élever de même, mais en croisant toujours un peu plus les épis au centre, ce qui diminue graduellement le diamètre du meulon. Lorsque celui-ci est arrivé à la hauteur d'un peu moins de six pieds, le centre se trouve fortement bombé et en forme de cône. On le couvre alors d'une gerbe liée près de son extrémité inférieure, en la renversant sur le sommet du cône, et on en arrange avec soin les épis tout autour, afin que toute la surface du cône soit également couverte. Lorsque les grains ne contiennent pas beaucoup d'herbes vertes, et qu'ils ne sont pas mouillés au moment où on les faucille, on peut les mettre en meulons immédiatement après qu'ils ont été coupés, quoique la coupe ait été faite avant une complète maturité, comme nous l'avons dit tout à l'heure. Dans le cas contraire, il faut attendre qu'ils soient passablement ressuyés, ou que l'herbe soit du moins amor-

tie ; mais on peut toujours mettre le grain en meulons beaucoup avant l'instant où il serait possible de le serrer dans les granges, ou même de le lier en gerbes. Une fois qu'il est en meulons, il peut y rester pendant huit ou quinze jours, ou même davantage jusqu'à ce que le temps et les autres travaux permettent de s'occuper de le rentrer ; il n'y souffre d'aucune intempérie, la maturité du grain s'achève très-bien et celui-ci y prend une très-belle qualité. Nous croyons que de tous les moyens qui ont été proposés jusqu'ici pour sauver les récoltes de céréales dans les saisons pluvieuses, celui que nous venons de décrire mérite décidément la préférence, quoiqu'il entraîne certainement une légère augmentation de main-d'œuvre moins forte, toutefois, qu'on le croit généralement.

Entrée et conservation des moissons.

Lorsqu'on ne peut charrier immédiatement les gerbes liées, le moyen le plus efficace de les préserver du mauvais temps consiste à les disposer en *croix* qu'on construit de la manière suivante. On place sur une partie élevée du billon, deux gerbes opposées l'une à l'autre et disposées en ligne droite, de manière que les épis de l'une des deux couvrent ceux de l'autre. On place ensuite deux autres gerbes disposées de même, mais formant un angle droit ou une croix sur le milieu des premières ; ces quatre gerbes ont ainsi leurs épis réunis au centre de la croix. On place ensuite deux autres gerbes couchées verticalement au-dessus des deux premières, puis deux autres au-dessus des deux gerbes qui forment l'autre branche de la croix. On ajoute un troisième rang de quatre gerbes disposées de même, de telle sorte que la croix se compose de douze gerbes superposées trois par trois les unes aux autres, et dont tous les épis sont réunis au centre qui se trouve un peu plus élevé, de manière que les quatre gerbes du rang supérieur ont une légère inclinaison du centre vers le dehors. On surmonte le tout d'une treizième gerbe que l'on renverse sur le centre de la croix, les épis tournés vers le bas, et arrangés symétriquement des quatre côtés. Si ces croix sont construites avec soin, les gerbes peuvent y supporter des pluies même assez prolongées sans éprouver aucun dommage.

Dans beaucoup de pays, on conserve les grains en gerbes dans des granges : dans d'autres, on en fait des meules exposées à l'air. Cette dernière méthode présente des avantages qu'on ne peut méconnaître. Lorsqu'une meule est bien faite, le grain

est entièrement à l'abri des ravages des souris, qui font tant de dégâts dans les granges : il s'y conserve sain pendant beaucoup plus longtemps, et peut, sans inconvénient, y rester plusieurs années ; il court aussi beaucoup moins de risque de s'altérer, lorsque la récolte a été rentrée sans être parfaitement sèche. L'usage de loger les gerbes dans les granges, présente cependant d'importants avantages : dans les saisons pluvieuses, il est bien plus facile de décharger les gerbes à l'abri des intempéries ; et il en coûte beaucoup de frais pour revêtir les meules d'une toiture en paille, si l'on veut les mettre complètement à l'abri des pluies. On a aussi les gerbes plus sous la main pour le battage, dans les granges que dans les meules. Sans doute, la dépense de construction des granges est considérable ; mais celui qui peut faire cette avance y trouve certainement de l'économie, car les frais annuels de construction des meules dépassent l'intérêt du capital mis en construction des granges. Depuis longtemps déjà on élève en Angleterre la plate-forme en bois sur laquelle repose la meule, sur six piliers en fonte : de cette manière le grain est entièrement à l'abri des souris.

Mises en meules des Céréales.

Autant et même plus que les meules de foin, les meules de gerbes demandent à être construites sous la direction d'un homme qui en ait bien l'habitude. L'infiltration de la pluie dans la meule peut causer d'énormes pertes, et il n'est pas sans exemple qu'une meule mal faite n'ait présenté, quelques mois après la moisson, qu'une masse de blé germé et de paille qui n'est plus bonne même pour litière, ici la bonne volonté ne suffit pas : il y faut de plus la pratique et l'expérience.

Tout cultivateur qui comprend l'avantage de se rendre compte des résultats de ses opérations, doit tenir une note exacte du nombre des gerbes qu'il a récoltées pour chaque espèce de grain, en faisant en sorte que les gerbes soient aussi égales entre elles qu'il est possible. Ces notes doivent indiquer le nombre des gerbes produites par chaque pièce de terre, ainsi que le lieu où elles ont été disposées, si on a plusieurs granges, si on a des meules concurremment avec la grange : chaque meule portera un numéro, et on indiquera le nombre des gerbes que chacune contient. Tout cela se fait très-facilement, au moyen d'un tableau disposé par colonnes, dans lesquelles on n'a à inscrire chaque jour que quel-

ques chiffres. Par ce moyen, dès qu'il a commencé à faire battre, un cultivateur soigneux peut déjà se faire une idée approximative assez exacte du produit de ses récoltes, ce qui peut lui être fort utile pour diriger sa conduite.

Opération du déchaumage.

Le déchaumage est une opération dont l'usage doit être adopté partout où les cultivateurs ont à cœur d'entretenir leur terre nette de mauvaises herbes. Après une récolte de céréales, il se trouve sur le sol une quantité plus ou moins considérable de semences de plantes nuisibles, qui ont mûri avant la récolte ou en même temps qu'elle, et qui se sont répandues sur la terre; si on laisse ces semences dans cet état, un très-grand nombre d'entre elles pourront s'y conserver pendant fort longtemps sans germer, et si on les enterre par un labour de 5 à 6 pouces, la plus grande partie de celles qui seront enterrées à cette profondeur pourront s'y conserver pendant plusieurs mois et même plusieurs années, et elles infesteront le sol lorsque de nouveaux labours, les ramenant à la surface, les placeront dans les circonstances favorables à la germination. Le déchaumage a pour but de déterminer une prompte germination dans ces graines, afin que les plantes, auxquelles elles auront donné naissance, étant détruites par le premier labour qui suivra le déchaumage, le cultivateur en soit débarrassé pour toujours.

On atteint ce but au moyen d'une culture superficielle, dans laquelle on ne doit pas dépasser 1 pouce de profondeur, et dans laquelle on doit chercher à ameublir autant qu'il est possible de la surface remuée, afin de faciliter la germination de toutes les semences. Cette opération doit s'exécuter aussitôt que la récolte est enlevée, et l'on y emploie, selon l'état du sol, soit une charrue travaillant très-superficiellement, et qu'on fait suivre de la herse si cela est nécessaire, soit l'extirpateur ou le scarificateur, soit une herse à dents de fer qu'on passe à plusieurs reprises s'il le faut, afin de gratter et ameublir toute la surface du terrain. Ordinairement huit ou quinze jours suffisent, à moins que le sol ne soit excessivement sec, pour qu'on soit assuré que toutes les semences ont germé; on peut alors donner le premier labour, qui fera périr à coup sûr les jeunes plantes en les enterrant. Sous une couche assez épaisse pour les faire pourrir en très peu de temps.

FABRICATION DU FUMIER EN TAS CONTINUS.

Les trois plates-formes construites anciennement dans la deuxième cour de ferme de Grignon, étaient complètement insuffisantes pour la fabrication de 5,000,000 livres ou même de 6,000,000 livres de fumier que nous produisons chaque année.

Il fallait faire des tas supplémentaires qui avaient le triple inconvénient d'être mal disposés et de perdre les liquides, de rendre l'arrosage difficile et d'encombrer la cour.

Nos anciens tas de 60 pieds de long sur 20 pieds de large, laissaient d'ailleurs beaucoup à désirer:

1° Leur surface était trop petite pour le fumier qu'on devait y entasser chaque jour, et les couches journalières étant trop épaisses, la fermentation ne se faisait pas régulièrement;

2° Les animaux ne manœuvraient pas aisément sur cet étroit espace, et tassaient beaucoup plus le milieu que les bords; autre cause d'inégalité dans la fermentation;

3° Le plan incliné devenait trop roide lorsqu'on approchait de la fin du tas, et il fallait dépenser beaucoup de main-d'œuvre pour le terminer.

Nous avons donc dû chercher à éviter tous ces inconvénients par une nouvelle disposition.

Les trois plates-formes ont été réunies en une seule, ayant à son centre une pompe plongeant dans une citerne couverte. Cette pompe est tournante et peut verser son purin de tous côtés successivement.

Une rigole pavée entoure complètement cette grande plate-forme, et communique avec la citerne centrale par deux rigoles couvertes qui y conduisent les liquides sortis du tas.

Le danger de cette disposition, c'était l'engorgement de ces rigoles couvertes; on l'a évité en plaçant devant l'embouchure de ces rigoles couvertes des espèces de cuvettes à formes arrondies et évasees dont le fond est plus profond que les rigoles, et en mettant à la gueule de ces rigoles de petites grilles mobiles en fer.

Grâce à cette disposition, on a établi sur cette grande plate-forme de 60 sur 80 pieds, un vaste tas continu, que l'on peut aisément élever à 12 et 15 pieds de hauteur, parce que le plan incliné sur lequel les animaux doivent monter les traîneaux de fumier, a une pente très-douce, de sorte qu'on y entasse trois ou quatre fois autant de fumier qu'en compertaient les trois anciens tas.

Les animaux ont toute la place nécessaire pour tourner, et ils foulent beaucoup plus également le fumier. Enfin, on n'a jamais à fermer ce tas, et on fait par là une notable économie de main-d'œuvre ; car pendant que le tas s'accroît d'un côté, on

le coupe de l'autre, pour le porter aux champs.

Nos anciens élèves reconnaîtront derrière le tas de fumier la batterie à vapeur et les greniers dans le voisinage desquels notre fumier est placé.

VOYAGES AGRONOMIQUES.

UN VOYAGE A MANTAWA.



OUR une cause comme celle de la colonisation, je ne crois pas que ce soit trop présumer de la bienveillance du public que d'espérer une nouvelle fois son attention.

Les renseignements que je me permettrai de lui donner dans cet écrit portent principalement sur le côté occidental du St. Maurice jusqu'au prolongement supposé de la rivière de L'Assomption, qui rencontrerait la Mantawa dans le Nord. Nous trouvons en effet dans cet immense quadrilatère une superficie de terrains excellents pour les défrichements. Mon but est de mettre ici sous les yeux qui veulent s'y intéresser, les travaux et les expériences qui ont été faits dans ces endroits, et par des infirmations puisées aux vraies sources, de travailler à dissiper certains préjugés populaires qui nuisent encore à l'œuvre de la colonisation dans cette portion du pays. Je me servirai au commencement d'une partie des notes que j'ai recueillies lors de mon dernier voyage : je vous les transmets comme elles sont ; ni la forme ni le style ne commandent l'attention, mais bien la scrupuleuse véacité que le témoignage d'un grand nombre de personnes peut au besoin confirmer.

Le départ.

Lundi.....Une troisième fois cet été j'entreprends le voyage de Mantawa. A huit heures ce matin, tous les paquets pleuvent dans la voiture. Pendant que le cheval piétine à la porte, je fais une dernière ronde dans la maison. Je saisis violemment trois volumes qui protestent en vain par leur âge contre ma détermination et je cours faire mes adieux dans ma chambre à coucher. Je ramasse un peigne une brosse et du savon en cas de besoin, renforce une larme secrète à la vue de mon lit de plumes, puis le sac à la main je reviens à la porte. Adieu vaisselle et plats couverts de la cuisine : et toi, propreté, suis-moi si tu peux.

Comme il est un peu tard nous voulons

faire diligence, mais ce n'est point le goût de la bête qui semblait avoir laissé toute son ardeur à la porte, et pour la ramener à de plus généreuses volontés il nous faut user de la mèche.

Nous roulons charette jusqu'au terminus du chemin en arrière du township Joliette. Ici cheval et cocher font volte-face. Nous mettons pied à terre, les hommes endossent le sac ; une large bande de cuir ceinture leur front et soutient la charge sur leurs épaules, c'est ce qu'ils appellent leur collier. Un écolier en les voyant se rappellerait le Grec Paulus que le Visigoth Wemba traînait à sa suite le front ceint d'une couronne de cuir d'où pendaient comme dépouillés quelques insignes prises au milieu des siens.

La marche sous le bois.

Mardi.....Le soleil se débat encore dans les nuages de l'horizon que déjà nous marchons sous l'immense parasol que nous tend la forêt. D'un pied rapide nous brûlons les distances. Pour qui n'en a pas quelque habitude c'est un rude apprentissage que de s'aventurer pour les premières fois en plein bois. Partout il faut franchir des arbres abattus sur lesquels s'élevaient souvent d'autres générations d'arbres. Les herbes, les mousses, les débris d'une végétation éteinte encombrant ces solitudes et la jambe a besoin d'un nerf agile et vigoureux pour les franchir. Tantôt votre pied s'embarrasse dans l'épais humus qui couvre le sol et malgré vous il faut mordre le terrain ; tantôt une branche de sapin que votre bras a poussée négligemment revient vous sangler la figure et s'imprimer sur vos joues : mauvaise caresse qui vous met le rouge et les larmes aux yeux et pour laquelle il n'y a aucune politesse satisfaisante à rendre.....

Nous cheminons pendant longtemps le front sur le pôle et sans aucune déviation. Nous arrivons vers midi devant une belle nappe d'eau qu'il nous faut contourner par un demi-cercle vers l'ouest. Nous dinons sur ses bords en faisant des souhaits pour la prospérité du voyage, et munis d'un co-

pieux repas de poissons frais nous gravissons avec un nouveau courage l'âpre colline qui se dresse devant nous. Son flanc hérissé de grosses pierres est bientôt sous nos pieds. Nous perdons graduellement de vue le cercle d'eau que nous venons de passer, et puis retombés en plein bois, nous reprenons notre ligne sur un terrain plan.

Les bords de la Rivière Noire.

Après une heure de marche environ, nous touchons à cet endroit de la rivière Noire où l'un de ses bords s'échappant en ellipse forme une expansion considérable vers le sud. Là nous prenons un peu de repos assis sur des bancs de roches fendues, où croissent quelques arbustes. Le lent travail de la végétation semble miner ces blocs massifs aussi sûrement que l'acier du travailleur. Nous allons de là traverser la rivière à l'endroit où elle bifurque et nous campons sur la rive. La place n'est pas des meilleures, mais il est temps de faire chaudière. Nous jetons la toile sur une frêle charpente, et pendant qu'ailleurs on s'occupe à la marmite, j'essaie de mon côté à niveler le terrain aussi mathématiquement que possible. Malgré mes exertions et les sueurs que j'y dépense, je ne puis réussir à déloger une grosse pierre qui s'obstine à nous tenir compagnie, c'est un meuble qui trône sévèrement au milieu du salon, mais après tout il sera notre table. Nous passerons ici quelques jours à examiner les terrains afin de bien localiser le chemin.

Samedi... La branche nord-est de la rivière a une jolie vallée, un plateau régulier règne à quelque distance jusqu'à sa source du côté de l'est; il est couvert de diverses espèces de bois, le sol en est profond et de bonne qualité, nous en avons fait l'épreuve à plusieurs reprises. Des cimes isolées se voient dans le lointain de l'autre côté des lacs.

À l'ouest, la vallée est un peu plus large, mais le terrain qui le borne s'élève à une plus grande hauteur. Le flanc de la colline est rocheux et humide, on y trouve du cèdre en abondance. Son sommet, en compensation, est en partie couvert de bois franc et forme un autre plateau d'une étendue considérable où le sol est également de bonne qualité. À part quelques ravins, qui le coupent, ce terrain est généralement horizontal. Il tourne un peu à l'ouest en arrivant à la hauteur des terres, pour faire place à un bel étang qu'il abrite. Après une légère dépression, il reprend graduellement la hauteur pour aller se confondre

avec les hautes terres qui avoisinent le lac Long. Partout où le chemin est tracé à venir jusqu'ici, le sol est avantageux à la culture et très-propre à toute fin quelconque de colonisation, et cela sur un espace considérable des deux côtés.

La Vallée de la Rivière Sauvage.

Mardi..... Ce que nous avons vu et examiné jusqu'ici, n'est aucunement comparable à ce que nous avons vu hier et aujourd'hui: je veux dire les terres de la rivière Sauvage. La rive occidentale de ce cours d'eau, surtout depuis l'endroit où il reçoit les eaux du lac Long, jusqu'à son embouchure dans le lac Kaiakamak présente partout des terres cultivables sur une profondeur quelquefois de plusieurs milles. Sur la rive opposée règne le plus beau et le plus vaste terrain cultivable, sans solution de continuité, que j'aie encore vu dans les montagnes. C'est un sol de terre jaune très-grasse et qui n'est pas rocheux, il est entièrement couvert de bois dur et parfaitement plan. Nous avons passé quelques jours ici au "*Camp du Bois Franc*," afin de chercher un débouché au chemin de Mantawa par l'ouest de Kaiakamak. Je n'ai aucun doute que ce morceau de terre assez grand pour constituer à lui seul une paroisse, à proximité de Mantawa, traversé par le chemin, ne soit choisi préférentiellement à beaucoup d'autres et rapidement établi. Il n'y a plus qu'un pas d'ici à la rivière Mantawa et aux établissements qui y sont commencés, et dont il a été parlé déjà séparément. Nous y arrivons après douze jours de marche et de recherches; la chaîne des Laurentides est traversée.

Je dois vous faire observer, M. le Rédacteur, en interrompant ici l'extrait de ces notes, que j'ai traversé cette chaîne de montagnes en deux autres endroits très-éloignés l'un de l'autre; l'un surtout est facilement indiqué par le cours de la rivière de L'Assomption dont nous avons laissé la source bien loin derrière nous. Cet immense quadrilatère est loin d'être une surface uniquement montagneuse. De larges vallées, quelquefois profondes et sinueuses circulent dans l'intérieur de spacieux vallons que vous croiriez avoir été d'immenses bassins d'eau, arrondis comme des cercles se rencontrent ici et là bordés de hauts contreforts; de vastes plateaux de terre riche et productive dominent les alentours, et plus loin, derrière ce système de collines, des plaines à perte de vue s'étendent vers le nord. De jolies rivières, de grands lacs les arrosent sur tous les

points, bordés partout de vastes terrains d'alluvion. L'attitude des élévations qu'on y rencontre leur vaudrait à peine le nom de hautes terres.

Le climat de la Rivière Mantawa.

On connaît le résultat des défrichements qui ont été faits sur la rivière Mantawa, au lac des Pins, à la chute des moulins, ainsi que sur les bords du Katakamak. Tout a réussi parfaitement. Il en est encore de bien plus éloignés vers le nord, qui sont ceux de la rivière du Rat, située à 92 milles en droite ligne et presque au nord des Trois-Rivières dans le 47^eme degré de latitude et à une hauteur de 320 pieds au-dessus du niveau de la mer. Le rapport du commissaire des Terres pour 1856, d'où je tire ces renseignements, ajoute, que d'après plusieurs observations, il résulte que la moyenne de la chaleur qu'il fait dans toute une année à la rivière du Rat n'est pas essentiellement différente de celle des Trois-Rivières. Il est vrai, dit-il, qu'en hiver le mercure descend plus bas, dans la première de ces localités, mais en revanche il s'élève plus haut en été, et comme ce sont les chaleurs de cette saison qui règlent la culture des grains et la pousse des plantes, il en résulte que ces hivers ne rendent point la végétation plus rare. Ainsi, tout grain qui mûrit sur les bords du St. Laurent, entre Trois-Rivières et Québec, arrive aussi à une parfaite maturité à la rivière du Rat.

A quelques légères modifications près, causées par une formation particulière, par une différence d'attitude et par la nature du sol qui couvre les longues pentes, les remarques qui précèdent peuvent s'appliquer à tout le territoire et spécialement à la vallée de la rivière Mantawa située bien en-deçà.

Ainsi, le vaste terrain qui s'étend depuis la profondeur des seigneuries et des townships aujourd'hui occupés jusqu'à la rivière Mantawa, voilà un théâtre éprouvé de colonisation. Les affluents du St. Maurice, à l'ouest et au nord, offrent dans leurs vallées des bois de commerce en abondance. Toute cette contrée présente sur tous les points des bandes d'une terre excellente : son climat n'est pas défavorable à la culture des produits agricoles : tout autant de conséquences vraiment importantes qui ne peuvent manquer d'être considérées comme encouragement par tout observateur sérieux et réfléchi.

Le grand Lac L'Assomption.

Si maintenant nous déplaçons notre point d'observation de quelques lieues vers

l'ouest, nous allons tomber sur les grands plateaux qui dominent le lac où la rivière de L'Assomption prend ses eaux. Rien de plus encourageant pour le colon que l'aspect de ces lieux. Le sol, examiné scrupuleusement, étudié à plusieurs reprises, y est reconnu de qualité supérieure. Mais il ne suffit pas pour cela de limiter son examen à quelques endroits seulement, car alors on sera trompé. Souvent des régions d'une même formation diffèrent grandement entre elles, elles sont modifiées par un grand nombre de circonstances dont il faut savoir tenir compte à propos. L'action de l'eau, par exemple, sur ces terrains ondulés et dans une terre légère, exerce une influence considérable sur les transformations du sol. En certains lieux elle met à nu les surfaces où l'engrais végétal étant enlevé les bois se dessèchent et périssent rapidement; en d'autres lieux elle entasse des débris et des monceaux de gravier que l'observateur attentif doit regarder comme une exception à la nature du terrain.

Toutefois, nous pouvons dire que cette formation est généralement un champ fertile offert aux populations surabondantes des environs, et qui leur sera bientôt, j'espère, d'un accès facile. Et comme ce n'est pas uniquement vers un seul point que doivent se tourner les regards du public, j'indiquerais ce nouvel endroit comme un de préférence pour y former un noyau d'établissements. Quand il y aura ainsi des germes de colonisation plantés en différentes places, nous verrons des ramifications s'étendre sur tous les côtés qui nous assureront d'un éclatant succès.

L'endroit que j'indique, c'est-à-dire, le grand lac de L'Assomption avec sa large vallée, ses vastes plateaux, ses longues collines à pentes douces, se trouve un peu plus qu'à mi-distance entre St. Alphonse et Mantawa. Le chemin peut y arriver sans beaucoup de frais en côtoyant la rivière au nord-est, et sur tout le parcours que je pourrais proposer on peut y faire les meilleurs établissements. Nous y voyons surtout deux jolies places de moulin, soit sur la rivière quelque peu en deçà du lac, aux cascades de Bellevue, soit sur le grand cours d'eau qui descend des plateaux en arrière, vient s'épanouir dans le lac, où il arrive par le nord-est après avoir fertilisé la vallée qu'il arrose. Tout y est donc compensé pour y asseoir les bases d'une fondation prospère.

La Colonisation est le salut du Peuple.

Comment, M. le Rédacteur, avec de tel-

les connaissances, ne pas chercher à diriger de ce côté le mouvement qui s'opère annuellement parmi les établissements populeux de la rive nord du St. Laurent. Je le répète avec conviction, le temps est venu de coloniser et de couvrir d'une population canadienne-française l'immense et beau territoire que nous a légué l'héroïsme de nos pères. Mais il ne suffit pas de croiser ses bras sur sa poitrine et de dire " je veux, je le veux ; " c'est la volonté en activité qu'il nous faut. Il se prépare des choses d'une telle gravité dans notre avenir social, qu'il est bon de s'assurer un agrandissement de territoire dans des endroits où l'indépendance et la nationalité canadienne seront toujours à l'abri.

Un fait général sur lequel on ne saurait élever un seul doute, c'est que la colonisation est le salut de notre peuple. Par cette œuvre éminemment patriotique, la croix brillera sur le sommet des montagnes comme dans le creux des vallons, au flanc des collines comme aux bords des lacs, et partout où resplendira le clocher du village nous verrons des Canadiens à genoux chanter les hymnes de la religion et de la patrie. La langue, les lois, les mœurs et les usages se conserveront, c'est-à-dire, la nationalité. L'important, le nécessaire est donc que le prêtre ouvre le sentier des solitudes de concert avec le colon. Le désintéressement de l'un fait l'encouragement de l'autre, tous les deux puisent leur énergie dans un même sentiment d'avenir et de conservation. Qu'on fournisse donc au prêtre le moyen de coloniser ; son œuvre sera sûre et fructueuse.

Et s'il m'était permis de faire un appel en terminant cet article, je le ferais avec instance aux généreux amis de la colonisation, à ceux qui favorisent cette œuvre de leur plume ou de leurs bourses, afin de réaliser le plan d'une fondation canadienne dans les vastes champs qui se déroulent comme une mer de verdure entre la Haute Assomption et le grand lac Bourget.

Du St. Maurice à l'Ottawa.

Portons nos regards seulement sur le territoire du nord du fleuve. Quel immense domaine à notre disposition. Depuis les rivages du St. Maurice jusqu'à ceux de l'Outaouais, une vallée parallèle à celle du St. Laurent n'attend que des bras industriels pour céder toutes ses richesses et rendre heureux de sa fécondité tous ceux qui s'en iront y travailler.

On a fait, il y a deux ans, l'exploration d'une partie de cette vallée et depuis, une

étendue considérable a été cultivée avec succès. Le meilleur chemin que l'on puisse désirer pour y conduire se termine en ce moment même sous les soins de M. Brassard, qui a déjà fait en faveur de cette colonie d'innombrables sacrifices de tout genre. Les informations que j'ai données en différents temps sur ce territoire, sont toutes parfaitement confirmées par l'expérience. Mais pour fournir des renseignements exacts et certains sur toute la vallée de la Mantawa, il serait nécessaire de poursuivre l'exploration que nous avons commencée en 1862. Cette reconnaissance des terrains peut être facilement continuée en reprenant la rivière Mantawa, à l'endroit où le lac Bourget s'y décharge, pour la remonter jusqu'à sa source, du côté de l'Ouest. Là nous atteindrions quelque part les grands cours d'eau qui descendent dans l'Outaouais ou dans la branche nord du fleuve, en arrière de Montréal. Après avoir examiné ces plateaux, nous pourrions revenir à une distance entre la rivière du Nord et celle du lac Ouareau pour descendre dans Ste. Agathe ou dans quelqu'une de ces paroisses environnantes qui forment les établissements les plus reculés vers le Nord. Nous ouvririons peut-être par là un vaste et nouveau champ de travail aux bras de nos compatriotes ; et chaque partie de cet immense territoire se couvrant peu à peu d'une population Canadienne, nous resterions les maîtres de nos destinées.

Mais il faut précéder le colon dans la reconnaissance de ces lieux ; jamais il n'eût pénétré sur les belles terres aujourd'hui partiellement occupées de la Mantawa, s'il n'eût été positivement et scrupuleusement renseigné sur leurs qualités et leur valeur. Jamais de même il ne pénétrera que graduellement, ou qu'avant bien longtemps, sur toute autre partie sans être précédemment et suffisamment informé. Et cependant avant longtemps, sous les circonstances actuelles, s'il est là quelques vallées ou plateaux de valeur, un flot d'émigrés peut nous arriver à tout instant qui couvrira ces terrains pour nous en ôter à jamais la jouissance et nous en déposséder entièrement. Maintenant, quand nous songeons que cette perte serait due à notre apathie, pouvons-nous nous dispenser de faire un chaleureux appel au peuple en lui demandant s'il tient ou non à conserver sa religion, sa langue, ses coutumes, ses droits, ses lois, sa nationalité. . .

Oh combien je vois avec plaisir et tous avec moi, je suis certain, la formation de

ces sociétés de secours qui surgissent partout en faveur de la grande œuvre de la colonisation. La puissante association qui vient de s'organiser à Montréal surtout, nous aidera, je l'espère, d'une manière efficace, et si je ne craignais, M. le Rédacteur, que ce fut présomption de ma part, je prierais les généreux amis de l'œuvre qui sont

là à sa tête, de vouloir bien prêter l'oreille aux présentes suggestions que vous me faites l'honneur de publier aujourd'hui sous mon nom, mais dont l'idée première est d'une autorité plus élevée et plus compétente que la mienne.

TH. S. PROVOST, P^{TRE}.
St. Alphonse, 20 juillet 1864.

ANIMAUX DE LA FERME.

DE L'AMÉLIORATION DES RACES D'ANIMAUX DOMESTIQUES PAR LE CROISEMENT.



L s'est produit, à la Société impériale et générale d'agriculture de France, une discussion qui a occupé plusieurs séances et qui, par les développements qu'elle a pris, a révélé tout à la fois la préoccupation des personnes qui s'occupent de l'amélioration de nos races d'animaux domestiques, et l'incertitude qui existe encore dans les esprits sur les meilleurs moyens d'arriver à cette amélioration.

Le directeur de Grignon a cru devoir prendre plusieurs fois la parole dans cette discussion importante, pour faire valoir les préceptes de l'École, préceptes qui étaient ceux du fondateur de Grignon et que le temps justifie de plus en plus.

Il pense être agréable aux membres de notre Association amicale en résumant ici les principes qu'il a défendus, et qui, depuis quelque temps, regagnent beaucoup du terrain qu'ils avaient perdu depuis vingt années; ces principes, nous ne craignons pas de l'affirmer, ont pour eux l'avenir, parce qu'ils reposent sur des faits observés dans des conditions très-diverses et sont le résultat d'une longue expérience.

Les animaux sont l'expression des circonstances dans lesquelles ils ont été créés et élevés. Ces circonstances sont :

1° Le climat plus ou moins chaud ou froid, sec ou humide ou tempéré, avec des variations plus ou moins grandes et brusques.

2° Le terrain à compositions minérales variables, sec ou humide plus ou moins favorable à la végétation.

3° Le système de culture adopté et fournissant aux animaux des ressources plus ou moins variables comme abondance, richesse ou régularité de l'alimentation.

4° Le genre d'éducation appliqué aux animaux, les exposant plus ou moins au grand air, aux intempéries et aux fatigues

du travail, ou les laissant à l'abri et au repos.

La taille et le développement des animaux doivent rester en rapport avec ces circonstances.

Si les circonstances sont favorables, les animaux peuvent être de grande taille; ils peuvent atteindre à des poids élevés et devenir précoces. Leurs produits enfin peuvent être considérables.

Mais si les circonstances sont défavorables, ils doivent être forcément petits, de faible poids, et ils ne peuvent que donner assez tard des produits relativement faibles.

Si on veut améliorer les animaux, il ne faut pas oublier que la modification des circonstances doit être la conséquence obligée de ces améliorations et doit même les précéder.

Si le climat est rude, il faut faire des abris.

S'il y a des interruptions dans la végétation, il faut créer des provisions de fourrage.

Si le sol est maigre, il faut l'enrichir.

S'il est de composition incomplète, il faut acheter des aliments provenant d'autres sols.

S'il est trop humide, il faut l'assécher.

Quand on est résolu à faire toutes ces améliorations, quand un plan de culture et des budgets de prévision ont démontré que le capital dont on dispose pourra y suffire, on peut procéder aux améliorations du bétail lui-même.

Il y a plusieurs manières d'améliorer les bestiaux.

Amélioration par sélection.

1° En choisissant dans la race du pays les meilleurs animaux, ceux qui ont le mieux résisté aux conditions dans lesquelles ils ont été créés et dans lesquelles ils ont vécu, pour les accoupler, et en plaçant leur progéniture dans des circonstances aussi favorables que le permet le système de culture adopté. C'est, on peut le dire, le système le plus rationnel, celui de la

sélection et de l'hygiène Elle a l'avantage, 1° de procéder avec les éléments du pays, éléments en général beaucoup moins coûteux que ceux qu'il faut faire venir de loin ; 2° de ne pas rompre avec les opinions plus ou moins fondées des gens de la localité qu'il faut employer ou auxquels il faut vendre des produits ; 3° d'opérer sur des animaux dont l'organisme est en rapport avec le climat, avec la nature du terrain, avec l'alimentation, l'éducation, l'hygiène et le système cultural ; 4° par conséquent de présenter beaucoup moins de chances contraires que les autres méthodes qui reposent sur l'importation d'une race étrangère créée dans des milieux différents.

C'est en effet la méthode qui a été employée par Bakewel dans la création de ses célèbres bêtes à laine dites New-Leicester ou Dishley. C'est la méthode qui a été employée par les frères Collins pour créer la célèbre race de bêtes à cornes dite *improved short horns*, et que nous avons appelée en France Durham. C'est elle qui a créé cette pléiade de races de toutes sortes d'animaux domestiques que nous admirons tant en Angleterre :

Parmi les bêtes à cornes, les Hereford, les Devons, les Galloway, les West-Hyglands, les Angus, sans en compter bien d'autres moins connues en France, mais qui sont fort remarquables aussi.

C'est ainsi qu'ont été formés parmi les bêtes à laine, les New-Southdowns, les Coatswool, les Newkent, les Ceviots, etc. Ce n'est pas autrement qu'ont été fixées dans l'espèce chevaline les races de Suffolk, de Clydesdale, les Blakhorses, etc. Enfin, la race de pores du Berkshire qui, dans l'espèce porcine, passe en Angleterre comme la plus utile, à la même origine.

Cette méthode donne des résultats très-rapides, surtout lorsqu'on agit sur des races tenues en état précaire par une agriculture très-pauvre. Dès la première génération d'une sélection rationnelle, aidée d'une bonne alimentation et de soins hygiéniques, on obtient des résultats très-marqués.

Amélioration par importation.

2° En introduisant dans le pays une race étrangère que l'on aura reconnue préférable, tant au point de vue du tempérament qu'à celui de la conformation et des aptitudes qui conviennent aux systèmes de production et au système cultural avantageux dans le pays, afin de les multiplier entre eux, mais sans les allier à la race du pays qui se trouve ainsi complètement écartée : c'est le système de la substitution.

Elle a l'avantage de donner des résultats plus prompt et complets encore que ceux de la première méthode lorsqu'on la réussit convenablement.

Mais elle a l'inconvénient grave non-seulement d'occasionner beaucoup plus d'avances, parce que l'achat de reproducteurs dans des localités souvent éloignées et le transport des convois entraînent toujours des dépenses élevées ; et encore de présenter beaucoup plus de risques d'insuccès.

Si le terrain sur lequel cette race étrangère a été élevée est de nature plus favorable, si le climat de la localité est plus doux soit en été, soit en hiver, si la culture y est plus avancée, si elle a été l'objet de soins mieux entendus que ceux qu'on est habitué à donner aux animaux dans la contrée dans laquelle se fait l'importation, des résultats avantageux seront difficiles à obtenir.

Il faudra, en effet, compenser l'influence du sol par une nourriture plus choisie ; celle du climat par des abris et des soins ; celle de la culture par une augmentation de dépenses en fourrages, et enfin celle des soins en changeant les habitudes du pays.

Sans doute ces inconvénients peuvent être atténués par l'adoption immédiate d'une culture plus riche et intensive, par celle de méthodes plus rationnelles, par le choix de coopérateurs ou d'aides plus habiles.

Mais ces changements ne sont pas une petite affaire ; on ne change pas ainsi le système de culture du pays sans grandes dépenses et sans grands risques.

Non-seulement on peut se tromper et choisir une race étrangère qui sera mal appropriée aux circonstances locales et qui ne s'acclimatera pas sans souffrances. Mais on peut errer encore bien plus gravement dans l'évolution que l'on fait faire au système de culture du pays.

Pour ne parler que du capital d'exploitation à engager pour produire cette évolution, il faut noter que des changements qui ne paraissent pas très-considérables cependant, peuvent faire doubler et tripler le capital nécessaire pour cultiver.

En France, aujourd'hui, les capitaux d'exploitation engagés par hectare varient encore de 50 fr. à 1,500 fr.

Combien faudrait-il à l'exécution du système de culture choisi ? C'est ce que bien peu de personnes, parmi celles qui se proposent des améliorations agricoles, sont capables de calculer.

Aussi, la carrière des progrès agricoles a-t-elle été semée de cruels et regrettables revers.

L'amélioration par croisement.

3° En produisant cette substitution au moyen de croisements successifs par des mâles de la race étrangère qui a été choisie, avec les femelles pures ou déjà croisées de la race du pays, de telle sorte que les produits acquièrent des proportions de plus en plus grandes du sang et des caractères de la race étrangère, et que les caractères indigènes soient complètement éliminés. C'est le système de la *substitution par croisement*.

Cette méthode atténue les inconvénients de celle qui précède, car il suffit à la rigueur d'importer un seul mâle de la race étrangère, au lieu d'importer un troupeau tout entier. La dépense première se trouve donc sensiblement réduite par cela même.

Ensuite on obtient d'abord des animaux de demi-sang qui, s'ils ont hérité en partie de la délicatesse des exigences de la race étrangère, ont conservé du moins une partie de la vigueur et de l'endurance de la race indigène.

Ce n'est que successivement que la transformation se complète; de sorte qu'éclairé par l'expérience, on peut s'arrêter assez de temps pour éviter de désastreuses conséquences.

Mais d'un autre côté, on arrive plus lentement au but proposé, et il faut beaucoup de persévérance pour l'atteindre. Il n'y a guère que les races apportant des caractères tout à fait nouveaux et essentiels, donnant par conséquent des avantages qu'on ne pouvait réaliser autrement, qui aient donné lieu à des croisements assez prolongés pour produire une complète transformation de la race du pays.

Parmi ces améliorations, les mieux réussies et les plus importantes, il faut citer la création du cheval de course anglais par l'importation du sang oriental. Il faut citer aussi la majeure partie des mérinos français par l'emploi du bélier mérinos espagnol, pendant un grand nombre de générations sur les brebis indigènes de la Beauce, du Soissonnais, etc.

L'amélioration par le métissage.

4° En créant un type intermédiaire entre la race améliorante étrangère et la race indigène à améliorer, et en évitant de se rapprocher jamais de l'une ou de l'autre. C'est la méthode du *métissage*, c'est-à-dire qui procède au moyen d'étalons croisés ou métis donnés à des femelles de même origine.

Cette race intermédiaire peut admettre le sang de celles dont elle dérive, soit par parties à peu près égales, soit par parties

très-inégaux, de manière à se rapprocher beaucoup plus de l'une que de l'autre.

On arrive à ces résultats en employant des mâles de premier, deuxième ou troisième croisement.

Dans cette voie, on arrive d'abord à d'excellents résultats: les premiers croisements sont en général très-satisfaisants. On obtient des animaux ayant plus de vigueur, se nourrissant mieux et donnant plus avec la même dépense.

Mais ces résultats ne persistent pas lorsqu'on allie des mâles et des femelles de premier croisement, ou lorsqu'on donne des femelles pures à des mâles de premier croisement; la régularité de la production commence en général à s'altérer; une partie de la descendance tend à se rapprocher de l'une des races originelles, tandis que l'autre rappelle les caractères de l'autre type. Et ce qui est plus grave et plus fâcheux, on voit apparaître des caractères nouveaux, souvent mauvais, qui ne semblent la conséquence d'aucune des deux races unies dans le croisement.

En même temps on perd de leur vigueur et ce *gros* que l'on a remarqué dans le premier croisement.

Sans doute on peut, en choisissant avec soin les caractères qui sont le mieux appropriés aux conditions du sol, du climat, de la culture, et par une persévérante sélection, écarter peu à peu tout ce qui est mauvais et composer un ensemble favorable.

Mais il faut plus de temps qu'on ne pense pour fixer ainsi une race intermédiaire, et on a tort de dire que cette manière d'entendre le croisement est le moyen le plus prompt d'arriver à l'amélioration.

Cette difficulté et cette lenteur tiennent à ce que le *croisement* détruit ce qui constitue la *race*, c'est-à-dire la propriété de se reproduire avec les mêmes caractères, ce qui constitue le principe d'hérédité, ou ce qu'on appelle l'*atarisme*.

Cette propriété détruite, perdue par le fait du mariage de deux races, peut être rétablie par la sélection et regagnée par la persévérance que l'on mettra à choisir toujours les mêmes caractères chez les reproducteurs, mais ce résultat ne sera atteint qu'après un temps plus ou moins long.

Cette difficulté du métissage est ce qui a fait repousser les métis des concours de reproducteurs en Angleterre. Ni la *Royal Society*, ni la *Hyghlands Society* n'admettent de mâles ni de femelles croisés.

Et comme les animaux croisés ont cependant des qualités inhérentes au premier

croisement, et qu'il en résulte souvent de véritables avantages, soit au point de vue du lait, de l'engraissement ou du travail, beaucoup d'éleveurs se sont décidés à conserver pures les deux races qu'ils ont avantage à croiser, afin de faire toujours des animaux de premier croisement, qui eux ne sont jamais admis à l'honneur de la reproduction.

On se trouve en général très-bien de cet emploi du croisement, mais il a pour conséquence obligée l'inconvénient d'une éducation compliquée; il faut mener de front l'élevage de trois races,

C'est cet inconvénient, jugé coûteux et utile, qu'on a conseillé d'écarter en posant en principe que les mâles métis peuvent très-bien être livrés à la reproduction, et que c'est en procédant ainsi que l'on a fait une quantité de bonnes races, entre autres celle des métis mérinos de Beauce, celle des chevaux de course anglais, etc.

Conclusion de cette étude.

Et c'est cette proposition qui a soulevé la longue discussion à laquelle ont pris part notamment notre illustre maître M. Milme Edwards, M. de Behague, M. Gareau, M. Huzard, M. de Dampierre et nous-même.

Cette discussion a été établie, croyons-nous:

1° Que la race métis mérinos de Beauce a été créée par un très-long emploi du bélier mérinos pur de Rambouillet, qu'elle n'était pas un véritable métis et qu'elle a exigé un long temps pour se fixer;

2° Qu'il en est tout à fait de même pour les chevaux de course anglais formés par l'usage répété d'étalons orientaux;

3° Que le croisement est la destruction de la race, et par conséquent la perte des avantages inhérents à la régulière reproduction des caractères des ascendants, la perte de l'atavisme,

4° Que par conséquent le croisement est un moyen lent et difficile de former des races;

5° Enfin, que ce moyen est généralement repoussé par les éleveurs anglais que

nous avons la prétention d'imiter en empruntant leurs animaux, et aux principes desquels nous tournons le dos.

F. BELLA.

Directeur de l'École impériale d'agriculture de Grignon.

CASTRATION DES GORETS PAR LE FLANC.



L arrive souvent, dans l'espèce porcine, qu'un testicule reste dans la cavité abdominale, et la castration est incomplète; le petit porcelet, en grandissant, acquiert toutes les facultés du verrat, il est même plus tourmenté par l'instinct de reproduction; il ne mange presque pas et maigrit; il y a cette ardeur *sui generis* particulière au mâle non châtré; la viande s'en ressent, elle est coriace, de sorte qu'on ne peut pas la manger.

Pour remédier à cet inconvénient, il faut procéder comme pour la castration des femelles; on fait une incision dans le flanc droit ou le gauche, suivant que le testicule resté dans l'abdomen se trouve à droite ou à gauche; on introduit l'index dans l'ouverture et en le dirigeant du côté du bassin on rencontre facilement le testicule, que l'on retire au dehors, puis on l'enlève par torsion et arrachement, et l'on fait une suture; l'animal n'est pas plus malade que par l'opération par le scrotum. Nous en avons déjà châtré plus de vingt par ce procédé, et nous n'avons jamais eu un seul accident.

Comme dans cette espèce les testicules descendent dans le scrotum aussitôt après la naissance, il est essentiel de pratiquer cette opération après trois à quatre semaines; plus tard, il faudrait faire une plus grande incision pour donner passage au testicule; et on aurait à craindre une péritonite, et la cicatrisation de la plaie serait beaucoup plus longue.

P. PION,

Vétérinaire, répétiteur de zootechnie à l'école impériale d'agriculture de Grignon.

MATERIEL ET CONSTRUCTION.

LE LABOURAGE A VAPEUR A L'ÉCOLE D'AGRICULTURE DE RENNES.



QUAND on voit une locomobile à vapeur obéissant à la main de son conducteur comme le cheval le plus docile;

Quand on a battu du colza sur le champ

qui l'a produit, du froment dans la grange, lorsque les pommes sont broyées, les fourrages hachés par ce puissant auxiliaire;

Quand surtout on sait que c'est une force en quelque sorte illimitée, transportable, et qu'on peut se procurer très-promptement, il vient naturellement à l'idée que cette for-

ce, qui remplace les attelages pour un si grand nombre de travaux, peut aussi les remplacer avantageusement pour labourer, herser, rouler, faucher, etc.

Si, il y a cinquante ans, on eût demandé quel est le plus difficile d'aller de ferme en ferme, battre les grains avec des machines à vapeur qui seraient assez transportables pour s'établir chez le plus petit fermier et lui rendraient le grain assez propre pour être monté au grenier, ou de faucher une prairie avec une machine traînée par des chevaux, ou enfin de faire marcher une charrue par la vapeur, il est probable qu'on eût répondu que tout cela était un peu de chimères, bonnes tout au plus pour des essais d'amateurs.

Je crois même que l'opération qui eût semblé la plus difficile, c'est de couper de l'herbe avec des machines sur un sol assez souvent inégal.

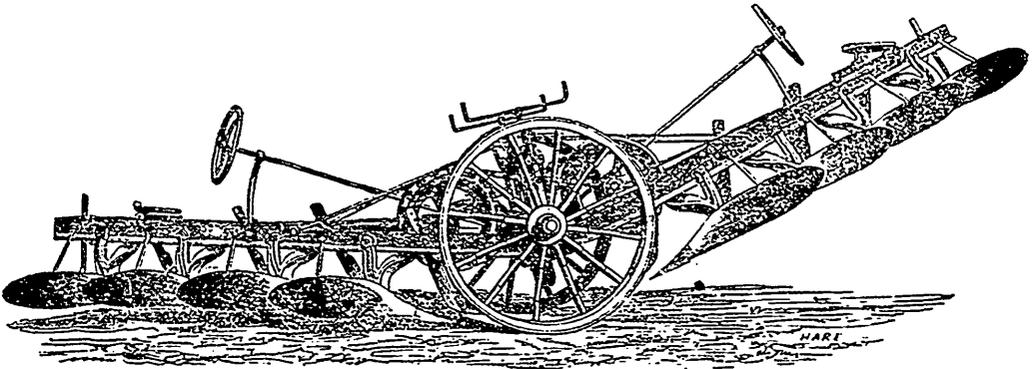
Progres realises dans le materiel agricole.

Cependant, le battage avec les machines à vapeur est tellement passé dans nos habitudes qu'aux environs de Rennes, où je le fais chaque année avec six ou huit machines, on abandonne celles à manège.

La première fois que j'ai fauché, le nombre des incrédules était beaucoup plus grand que celui des gens qui avaient confiance, et depuis deux ans surtout on n'en est pas moins venu à convenir que nous fauchons très-bien, même sur les sols mal nivelés.

Enfin, j'ai entendu dire autour de moi, le premier jour de l'essai du labourage : ce sera fort amusant, mais on ne labourera jamais convenablement. Ceci se disait avant le départ de la machine.

Et le lendemain, quand on vit trois charrues retournant parfaitement la terre, allant à la vitesse d'un homme qui marche bon



Charrue multiple employée au labourage à la Vapeur.

pas, et cela sans effort, sans tiraillement, tous les spectateurs reconnurent d'un commun accord que la question est jugée.

Mais les machines se perfectionneront, dit-on ; certainement, et c'est ce que nous espérons.

Quand je revois une charrue, une machine à battre construites dans mes ateliers il y a vingt ans, je n'ose plus la regarder et encore moins en détailler les pièces ; cependant j'y faisais de mon mieux à cette époque.

Dans moins de temps, la vapeur serait devenue très-pratique pour le labourage.

Les chevaux, les bœufs sont nécessaires dans une exploitation, il en faudra quelques-uns, mais je préfère des bœufs à l'engrais, des vaches laitières et des élèves, à des animaux de trait qui sont toujours très-dependieux.

D'un autre côté, le labourage à la vapeur

étant fort rapide, on pourra faire succéder promptement une récolte à une autre, ce qui n'est pas toujours facile.

Ces considérations posées, établissons en principe que le labourage à vapeur n'est plus une question à résoudre, et qu'il ne s'agit plus de simplifier, de perfectionner, s'il est possible.

Les très-lourdes machines peuvent être employées avec succès sur des sols solides, dans d'énormes exploitations ; mais pour la moyenne culture, il est nécessaire d'employer des machines à vapeur d'un poids relativement peu considérable et un appareil susceptible de se transporter par pièces avec un petit nombre d'animaux ; car s'il faut des attelages formidables pour transporter ces machines, mieux vaudrait ou quelque sorte employer directement ces attelages au labour.

Emploi de la Charrue Howard.

Le système de M. Howard a résolu en partie le problème, et c'est celui dont nous nous sommes servis.

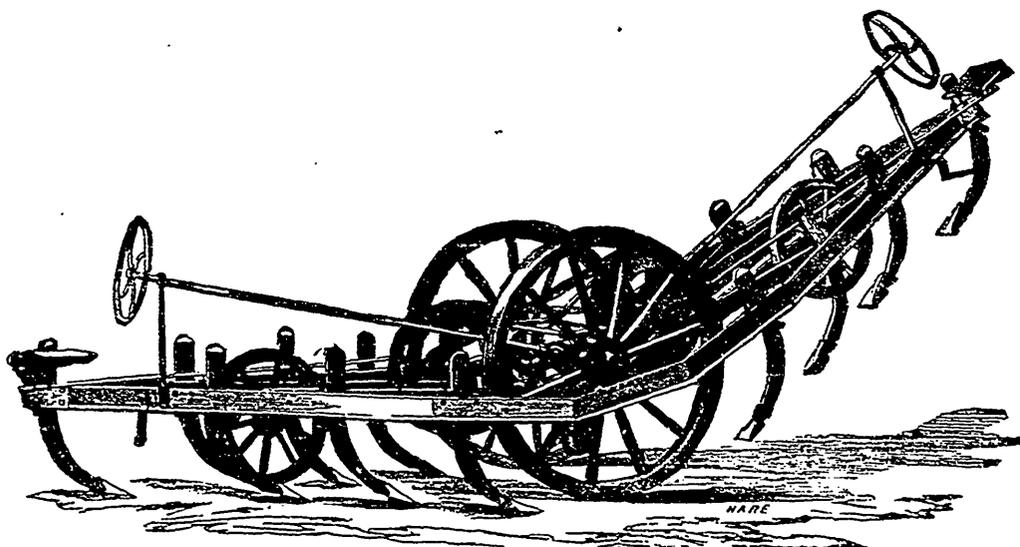
Toutes les locomobiles à vapeur, de quelque forme qu'elles soient, peuvent servir de moteur pour ces appareils, d'où il résulte l'immense avantage de pouvoir les employer en outre à faire de la farine, à battre les grains, à broyer les pommes à cidre, à préparer la nourriture pour le bétail et à tous les travaux de la campagne.

Dans ce système le moteur est fixe et l'on peut, lorsque la locomobile et le cabestan sur lequel se déroule le câble sont bien placés, labourer une grande étendue de terre sans les changer de place.

Par ce moyen, les inégalités de terrain, les pentes mêmes ne sont pas des obstacles insurmontables, et il n'y a plus de perte de temps pour le transport de l'appareil.

Un câble en acier, d'une très-grande résistance, s'enroule sur une des grandes poulies du cabestan, tandis qu'il se déroule de dessus l'autre ; au moyen de poulies de renvoi, placées sur le sol et fixées d'une manière fort simple, et d'autres placées aux extrémités du champ à labourer, trois charrues qui versent à droite en allant, puis trois autres qui versent à gauche en revenant, parcourent presque sans interruption la longueur du champ.

Ces charrues sont montées sur un bâti entièrement en fer très-solide et d'un poids



Scarificateur employé au labourage à la Vapeur.

peu considérable. Elles ont beaucoup de force et en même temps cette légèreté si indispensable pour des instruments qui sans cela serait trop difficiles à manier. Les pièces fondues sont en fonte résistante comme du fer forgé, et les versoirs fort minces sont en acier : il y a donc, je le répète, toute la solidité nécessaire et une légèreté qui contribue puissamment à la réussite de l'appareil et lui enlève cet aspect formidable qui, dans quelques systèmes de labourage à vapeur, serait capable de dégoûter à première vue.

Dans les quelques essais qui ont été faits aux Trois-Croix, sur vieux trèfle, un trèfle d'une année, et une prairie naturelle, pas une pièce n'a manqué, et il n'a pas été besoin de remplacer un boulon, ni même un

fil du câble, tant l'ensemble est bien combiné.

La machine qui servait de moteur est du système Tuxford. Elle est d'une force nominale de huit chevaux (essayée au frein, elle a donné dix-sept chevaux). Très-légère relativement, elle a aussi l'immense avantage d'être renfermée dans une espèce d'armoire en fer, qui la met à l'abri de toutes les intempéries et qui permet de la laisser dans les champs sans presque s'en occuper, puisqu'on met sous clef tout le mécanisme. Elle a aussi l'avantage d'être disposée de manière à ce que la différence du niveau de l'eau dans la chaudière soit moins à craindre que dans les chaudières simplement tubulaires.

Le dernier champ sur lequel on a tra-

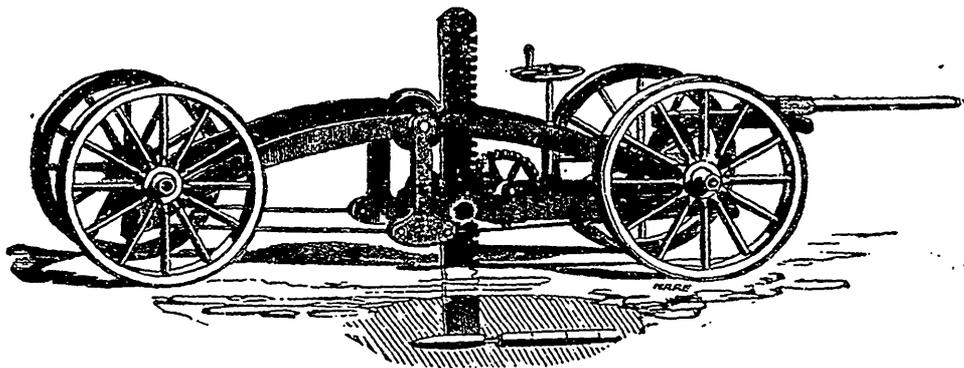
vallé était un trèfle; le sol est argileux, plutôt tenace que de consistance légère.

Le labour avait au commencement de l'expérience une profondeur qui variait de 7 pouces. Un des socs prenant d'abord un peu plus de profondeur que les autres, levait une des bandes de terre plus haut que ses voisines et nuisait à la régularité du travail; mais ce petit défaut ayant été immédiatement corrigé, le labour devint d'une grande perfection, et la moyenne de la profondeur fut alors de 8 à 9 pouces.

Les bandes étaient bien renversées, il ne paraissait aucune herbe, et le meilleur laboureur aurait eu de la peine à obtenir une aussi grande perfection.

Il y a bien dix ans que nous avons parlé du labourage à la vapeur, en disant que nous avions l'espoir de le voir réussir. Aujourd'hui, disons encore que ce système a beaucoup d'avenir et qu'il pourra exercer une grande influence sur l'agriculture.

J. BODIN, *Directeur de l'Ecole d'agriculture de Rennes.*



Charrue employée au Drainage à la Vapeur.

REVUE DE LA COLONISATION.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION DU BAS-CANADA.

Montréal, 19 juillet 1864.

L'IMPULSION nouvelle qu'a reçue la cause de la colonisation, grâce au généreux concours donné par l'Abbé Daniel à la Société de Colonisation, joint aux appels chaleureux des journaux canadiens-français de cette ville, et l'importance d'imprimer au mouvement déjà produit une marche uniforme, ont engagé le Bureau de Direction de cette Société d'une manière officielle quels moyens il se propose d'adopter pour obtenir le succès de l'œuvre qu'il en a reçue.

Le Bureau de Direction a cru, d'ailleurs, qu'il était nécessaire de dire au public que, loin d'être étranger au mouvement qui se fait actuellement, ce n'est qu'après l'invitation faite par lui au révd. M. Daniel, de vouloir bien s'associer à ses travaux que ce prêtre dévoué, toujours empressé pour le bien, a commencé sa croisade patriotique.

Conseillé par l'expérience des dernières années, voici à quelle détermination en est venu le Bureau de Direction : Populariser

la Société de Colonisation en facilitant d'avantage l'admission des membres et en mettant à la portée de toutes les bourses la contribution demandée. Ainsi, le souscripteur de trente sols par année aurait désormais le droit d'être considéré comme membre de la Société; puis intéresser le grand nombre à son bon fonctionnement en nommant des chefs de listes de souscription pour tous les quartiers de la ville et en créant des sous-comités dans chacune des Sociétés de Bienveillance.

Le bon accueil que le public a fait et surtout la généreuse initiative prise par les Sociétés d'artisans les plus florissantes de cette ville, sont de nature à encourager les efforts que font les officiers du Bureau de Direction, pour la réussite de ce projet.

Nous ne sommes pas autorisé à donner aujourd'hui des explications sur la manière dont la Société entend disposer des fonds qui lui viendront en mains. Le champ est si vaste à exploiter qu'elle ne pourra décider de l'étendue de ses opérations que sur la mesure des ressources. Depuis deux ou trois ans, de vastes cantons ont subi les pre-

niers travaux de défrichement, et la Société n'a pu répondre que par de faibles secours aux demandes qui lui sont venues de ces localités. Elle fera donc connaître plus tard à quelle partie du pays elle donnera spécialement son attention. En cela son choix sera dicté par les rapports plus ou moins favorables qu'elle tiendra de ces divers endroits.

Nous terminons ces quelques explications en publiant de nouveau la liste des officiers actuels de la Société, afin que les personnes qui désireraient de plus amples informations sachent à qui s'adresser. Chaque membre du Bureau de Direction sera toujours en mesure de répondre à toute explication qui lui serait demandée, et sera toujours heureux d'avoir occasion de le faire.

Liste des Officiers du Bureau de Direction de la Société de Colonisation, élus à l'Assemblée générale du 4 avril 1864.

Président	MM. N. Valois,
1er Vice-Prés.	Ephrem Hudon,
2e " "	J. G. Robillard,
Secrétaire	Alph. Desjardins,
Asst.-Sec.	A. T. Marsan,
Trésorier	R. Bellemare,
Asst.-Trés.	A. Dubord.

Comme il a déjà été annoncé, le Comité de Direction a choisi pour bureau de la Société celui du sousigné, au No. 52, rue St. Gabriel.

Par ordre,
ALPH. DESJARDINS,
Sec. Soc. Colonisation,
B. C.

REGION DE L'OUTAOUAIS.

ETTE vaste région, qui couvre une surface de terrain d'environ 33,060 milles géographiques quarrés, comprend tout le territoire situé sur la rive gauche de la rivière Outaouais et sur une petite partie du fleuve Saint-Laurent, s'étendant de l'Ouest à l'Est, depuis le lac Témiscamingue jusque vers le lieu où se trouve la source de la rivière Gatineau, situés à environ 45 milles en deça de la ligne nord supposée du Bas-Canada, sur une profondeur qui varie, mais que nous pouvons estimer approximativement à 300 ou 350 milles du fleuve Saint-Laurent. J'ajouterai que la longueur de cette immense contrée, bornée au sud par l'Outaouais et le Saint-Laurent, est d'environ 866 milles, que je compte depuis le lac ci-dessus mentionné jusqu'à la ligne orientale du comté de Berthier, en suivant le cours de ces rivières: c'est-à-dire, que cette partie du territoire bas-canadien est

aussi vaste que l'Irlande entière, puisque ce dernier pays ne contient guère plus que 20,500,000 acres, égal à 32,000 milles quarrés.

Comme on voit, cette forêt sans fin peut donner asile à plusieurs millions d'habitants.

Aujourd'hui, le chiffre de la population de cette grande division territoriale ne s'élève encore qu'à 227,366 habitants, outre 90,323 renfermés dans la ville de Montréal, formant en tout 317,689 âmes, laquelle population n'occupe encore qu'une très petite lisière de terrain défriché le long du fleuve et de l'Outaouais, divisée en quatorze comtés, dont voici les noms: Pontiac, Outaouais, Argenteuil, Deux-Montagnes, Vaudreuil, Soulanges, Jacques-Cartier, Hochelaga, la ville de Montréal, Laval, Terrebonne, Assomption, Montcalm, Joliette et Berthier.

Les principales rivières.

Les principales rivières qui arrosent la contrée qui nous occupe sont: dans l'ordre de leur situation géographique, l'Outaouais, la rivière du Moine, la rivière Noire, la rivière Coulonge, la Gatineau, la rivière aux Lièvres, la rivière Blanche, la rivière de la Petite Nation, la rivière Rouge, la rivière du Nord, la rivière de l'Assomption et la rivière Maskinongé qui, toutes, descendent dans l'Outaouais ou directement dans le fleuve Saint-Laurent. Les rivières de l'Outaouais et la Gatineau, cependant, sont les plus importantes de la région.

La première de ces rivières est d'une longueur d'environ 680 milles, et prend sa source principale dans le lac Témiscamingue. De sa source, cette rivière coule dans une direction sud-ouest, et reçoit les eaux d'un grand nombre de petites rivières. Les nombreux points de vue qui s'y trouvent sont des plus pittoresques et des plus beaux.

Pour surmonter les obstacles qu'offrent à la navigation les rapides que l'on rencontre sur l'Outaouais, et faciliter l'important commerce du bois, le gouvernement du Canada a fait construire des canaux, écluses et glissoirs sur la plupart des cours d'eau susceptibles d'améliorations. Au 1er janvier 1862, la somme dépensée pour cet objet s'élevait déjà à \$623,755, outre une autre somme de \$373,191 employée pour la confection du Canal des Chats, près du lac de ce nom. Je n'entends parler que les travaux exécutés dans la partie du Bas-Canada, et encore il peut bien arriver que j'ignorerais la valeur de toute l'étendue de ces travaux.

La rivière Gatineau, longue d'environ 300 milles, égoutte une étendue d'à peu près 10,000 milles carrés, et s'ouvre activement à la colonisation.

Je dois noter ici, en passant, que la cité d'Outaouais, ci-devant Bytown, ainsi nommé du nom de son fondateur, capitale future du Canada, est située au sud de la rivière Outaouais, dans le Canton Carleton, vis-à-vis du bassin de la Gatineau, à une distance d'environ 100 milles de l'embouchure de la rivière Outaouais, dans le fleuve Saint-Laurent. Un magnifique pont suspendu a été érigé par le gouvernement, qui unit ensemble les territoires du Haut et du Bas-Canada; la construction de ce pont a nécessité une dépense de \$66,448. Le canal Rideau passe au centre de la petite ville d'Ottawa, et divise la cité en haute et basse-ville, sur lequel est construit aussi un superbe pont de pierre de taille. La ville de Bytown n'a été érigée en cité dite l'Outaouais, qu'en 1854, en vertu d'un acte spécial de la Législature. Cependant, pour ne pas laisser perdre la mémoire du colonel By, ingénieur royal, chargé de la surveillance des travaux du Canal Rideau, en 1828, on a attaché le nom de cet officier à l'un des quartiers de la ville, pour les fins municipales. La construction des édifices publics destinés au gouvernement et aux chambres législatives est en voie d'exécution. La cité d'Outaouais est à 126 milles environ de Montréal.

La valeur des terres de l'Outaouais.

Pour se faire une idée juste de la valeur des terres de l'Outaouais, il convient de considérer les avantages de ses ressources naturelles; puis la quantité du sol propre à la colonisation. C'est ce que nous allons brièvement faire.

Le sol de la partie ouest de la rivière des Outaouais, qui s'étend entre la rive nord de cette rivière et les collines situées 5 ou 6 milles plus au nord, formant une vallée de 125 milles en amont de la ville d'Ottawa, est comparativement bas et uni et d'une assez bonne qualité. Mais en profondeur, derrière ces collines, il devient généralement raboteux et accidenté d'élévations et de montagnes.

A l'exception des rivières du Lièvre et de la Gatineau, le pays est peu connu au-delà de 70 milles en ligne droite vers le nord, et même plusieurs localités situées sur ce dernier parcours n'ont pas été explorées que très imparfaitement.

Le rapport intéressant de l'hon. Commissaire des Terres pour 1856, dit que cette

dernière partie du terrain est le plus souvent en pentes escarpées, rocailleuses et pierreuses. On ne pourrait pas classer plus d'un quart de son étendue parmi les terres propres à une culture quelconque, et encore ces bonnes terres ne se présentent-elles que par intervalles qui varient de quelques lots à un demi-canton.

Les développements de la Gatineau.

Il n'en est pas ainsi tout-à-fait de la vallée de la rivière Gatineau; car depuis son confluent, vis-à-vis la ville d'Ottawa, jusqu'au lac Buskatong, à 120 milles dans l'intérieur, cette vallée renferme des terrains qui sont très favorables à la colonisation. Le sol des bas-fonds qui bordent les nombreux cours d'eau qui courent à l'est et à l'ouest de la Gatineau est généralement d'une grande richesse, et déjà on compte des établissements ouverts à plus de 100 milles dans l'intérieur, sur cette rivière, qui promettent d'heureux résultats.

En effet, quand on considère ce qu'était la rivière Gatineau il y a seulement 20 ans, avec ce qu'elle est aujourd'hui, on ne peut qu'admirer les progrès qui s'y sont accomplis; car ils sont incroyables. Il y a vingt ans, on le sait, cette vallée était le pays le plus sauvage, le plus inaccessible, le plus solitaire du Bas-Canada; cependant, aujourd'hui, une population assez considérable cultive sur les bords de cette rivière, et des diligences partent tous les jours de la ville située à ses pieds et longent cette charmante rivière jusqu'à N. D. de la Visitation, nouvelle paroisse formée dans le canton Wright, à 60 milles d'Ottawa.

En 1851, on ne comptait encore que cinq cantons situés sur la rivière Gatineau, dont les habitants les plus éloignés se trouvaient établis à près des chûtes de Puagan, à 36 milles du confluent de cette rivière, lesquels cantons renfermaient une population réunie de 6,380 habitants. D'après le recensement de 1861, il appert qu'il y a actuellement dix-sept cantons en voie d'ouverture sur cette même rivière, renfermant une population de 12,785 âmes, et que les dernières habitations se trouvent situées à plus de 110 milles d'Ottawa, jusque dans le canton Sicotte, quelques milles en-deça du lac Buskatong, dont je viens de parler.

Ces faits établissent donc que la population résidente de cette vallée de la Gatineau a augmenté de moitié depuis dix ans, échelonnée sur un parcours de terrain trois fois plus considérable.

Influence des chantiers à bois.

On remarque dans cette région l'influence

qu'ont les chantiers à b is sur le progrès de la colonisation qu'ils activent puissamment ; voici ce que disait M. Russell, agent des Bois et Forêts, dans son rapport de 1862, au sujet de la double organisation de l'exploitation forestière et agricole.

“ Comme les terres de qualités inférieures sont généralement couvertes de bois d'une bonne venue, et que l'établissement de chantiers sur ces terres aurait l'effet de créer un marché où s'écoulerait très facilement les produits de l'agriculture, il est évident que la valeur de la partie du sol propre à la colonisation se trouverait ainsi augmentée de beaucoup. Les grandes régions forestières impropres à la culture pourraient être laissées intactes, tan is que des lignes continues d'établissements pourraient se former sur les étendues des terres arables, et les colons ainsi placés profiteraient grandement du commerce de bois, et de cette manière, les parties de la région de l'Outaouais qui sont impropres à la culture resteraient toujours les plus grandes forêts du monde pour l'exploitation des bois.”

Abolition partielle des licences pour la coupe des bois.

Il faut vouloir et faciliter l'exploitation de nos incuisables forêts et rivières. Mais nous devons, dès maintenant, réclamer dans les détails et les moyens administratifs des améliorations qui sont devenues nécessaires, et que les intérêts généraux du pays commandent. Je veux parler de ce gaspillage de nos forêts que le gouvernement permet d'exercer dans les cantons livrés à la colonisation, et dont il annonce même en vente les terres. C'est une pratique très désastreuse, n'offrant qu'une misérable recette au trésor, et nuisant considérablement au colon.

Le plus grand bienfait qu'un gouvernement pourrait accorder au pays, ce serait donc de n'octroyer aucune licence pour la coupe des bois, excepté dans les forêts éloignées et mises à part pour cela ; et jamais dans les cantons organisés et destinés à une colonisation actuelle ou prochaine, à moins que ces cantons ou une partie d'iceux ne soient jugés impropres à l'agriculture.

Mais revenons au commerce du bois.

Population employée à l'exploitation du bois.

Ce négoce, qui s'opère et qui embrasse déjà les parties les plus reculées du territoire de l'Outaouais, a commencé vers l'année 1807, paraît-il, et quoique nous ne possédions que très peu de renseignements statistiques sur la première époque de l'histoi-

re de ce commerce, je puis toutefois, dire qu'en 1829 cette entreprise industrielle donnait déjà de l'emploi à 2,000 ouvriers pour la préparation du bois, et à 7,743 hommes pour le conduire sur l'Outaouais et ses affluents.

Dix-sept ans plus tard, en 1846, on employa cette année-là 7,200 hommes, 2,880 chevaux et 720 paires de bœufs, pour la préparation de 18 millions de pieds cubes de bois. En évaluant ces bois au prix de 15 ets. pour le pin rouge et 8 ets. pour le pin blanc, et à la moyenne des prix du chêne et de l'orme, leur valeur, rendus à Québec, avait été de \$2,000,000. Des susdits 18 millions de pieds, 10½ millions étant de pin blanc, 6½ millions de pin rouge et le reste de chêne, orme, etc. Outre cette quantité, il fut aussi confectionné 9 millions de pieds cubes (principalement du pin blanc) durant la saison de 1846 sur l'Outaouais et ses tributaires, plus bas que les chutes de la Chaudière, près de la ville d'Ottawa ; mais j'ai borné mon tableau au territoire à bois situé plus haut que la ville d'Ottawa, comme se trouvant plus en rapport avec les glissoires construites par le gouvernement. Les provisions dépensées durant cette même année de 1846 consistèrent en 19,800 quarts de farine, 18,000 quarts de lard, 1,800 boîtes de thé, 7,200 tonneaux de foin et 300,000 minots d'avoine, outre les vêtements, le tabac, etc.

Les personnes les mieux informées affirment que la quantité de bois qui sort annuellement de l'Outaouais ne subira aucune diminution d'ici à cinquante ans. Pour preuve de cet avancé, ils s'appuient de ce qu'il a été tiré du bois de la rivière Bonnechère (un des affluents de l'Outaouais) depuis plus de cinquante ans, et cependant l'exploitation s'y fait encore sur un pied très considérable. Il y a encore, à l'heure qu'il est, au-dessus de 20 localités louées à cet effet par le gouvernement, sur cette seule rivière.

Un autre fait très important, c'est que les anciennes limites, loin d'être épuisées, sont encore exploitées et même plus que dans les premiers temps. Si quelques-unes de ces limites reculent, surtout sur la rivière Gatineau, c'est dû au fait que la colonisation prend du développement et que les bonnes terres s'établissent, et non autrement.

D'après le “ Courrier d'Ottawa,” les nombreux chantiers de cette partie de l'Outaouais donnent aujourd'hui de l'emploi à 20 ou 25 mille hommes, qui reçoivent en moyenne un salaire de \$26 par mois, la

pension comprise, lesquels sont occupés durant presque toute l'année.

Quantité de bois produite.

M. Allan Gilmour, de Québec, engagé considérablement dans ce commerce, exprima à l'hon. Commissaire des Terres, dans une lettre en date du 9 février 1863, que la quantité moyenne de bois préparé annuellement dans l'Outaouais s'élève de nos jours aux chiffres suivants : Pin blanc, 13,000,000 pieds cubes ; pin rouge 2,250,000 pieds ; madriers de pin, 2,250,000 pièces, et environ 60 millions de pieds superficiels d'autres bois sciés, sans compter le tamarac et l'orme, le tout s'élevant à une valeur annuelle de \$3,114,166.

Le rapport de l'hon. M. Tessier, Commissaire des Travaux Publics, constate que durant l'année 1862 environ 90,000 billots et 526,781 pièces de bois d'équarissage, venant du haut de l'Outaouais, sont descendus par les glissoires des Chaudières ; 9,251 pièces de bois carré, et 154,918 billots venant de la rivière Gatineau, sont passés devant la ville d'Ottawa, formant un total de 780,950 pièces.

Il paraîtrait que la coupe des bois, licence, péage, etc., de l'Outaouais, fournirait au gouvernement une somme annuelle d'environ \$260,000. Toutefois, la valeur annuelle du bois exporté du Canada à l'étranger s'élève en moyenne à la somme de \$9,280,000.

D'après des calculs acceptés comme corrects par des personnes d'expérience, ou affirmé par le rapport du Commissaire des Terres de 1856, et déduction faite des terrains stériles ainsi que des parties ravagées par le feu, on estime qu'il peut y avoir encore sur pied, dans les vallées de l'Outaouais et de ses affluents, environ 43 millions de tonneaux de bois de construction, des espèces et dimensions telles qu'expédiées aux marchés étrangers, et près de 180 millions de tonneaux de dimensions plus petites dont on pourrait faire usage ; d'où il résulte que, sans même tenir compte de ce qui poussera dans la suite, il y a actuellement dans les forêts de cette vallée de quoi alimenter encore pendant plus d'un siècle un commerce de bois aussi considérable que celui de nos jours.

Voies de Communication.

Quant aux communications avec les pays environnants, elles sont aussi nombreuses que fréquentées. Au nord de l'Outaouais se trouvent les principaux chemins de colonisation de Dalerville, rivière du Nord, Wentworth, Crooks Mills, Templeton, Désert et Calumet. Par eau, il y a la rivière

Outaouais qui est navigable pour des bateaux-à-vapeur de moyenne grandeur, depuis les chûtes de la Chaudière jusqu'à la tête du rapide des Chats, auquel endroit une compagnie spécial, qui possède tous les moyens possibles de transports sur ce long parcours, a établi un chemin de fer sur un plan économique, que l'on a nommé en badinage *chemin de fer aborigène*, lequel relie les lacs Chat et des Chênes, afin d'éviter sur une longueur de trois milles les Rapides qui s'y trouvent. Ces obstacles étant franchis, la navigation redevient libre jusqu'au Portage du Fort. Un bateau-à-vapeur, l'*Emerald*, voyage dans la première partie mentionnée de cette rivière, tandis que l'*Orégon*, autre petit bateau-à-vapeur, fait le trajet dans l'autre partie. Plus loin, la navigation reprend de nouveau son cours jusqu'aux rapides des Joachims, au-dessus de la rivière Creuse.

En bas de la ville d'Ottawa, en descendant, se trouve aussi une autre voie importante de communication par eau qui, rendue à Greenville, communique à Carillon par l'aide d'un petit chemin de fer, d'où une belle navigation s'étend de là jusque sur le majestueux fleuve Saint-Laurent.

Au sud de la rivière Outaouais, les communications sont encore plus développées : un chemin de fer relie Ottawa avec Prescott, et permet aux habitants de l'Outaouais de communiquer par la voie du Grand-Tronc dans toutes les parties du Haut et du Bas-Canada ; une deuxième voie ferrée est aussi ouverte à Arnprior, au pied du Lac des Chats, sur l'Outaouais, conduisant à Brookville, sur le fleuve St. Laurent ; le Canal Rideau, long de 126 milles, relie ensemble les eaux de l'Outaouais avec Kingston, situé à l'entrée du lac Ontario ; cette voie artificielle a coûtée au gouvernement militaire du Canada la somme de cinq millions de piastres.

Disons, en terminant, que cette immense région de l'Outaouais et du nord de Montréal, renferme au-dessus de 75 cantons, dont la plus grande partie est arpentée et très-propre à la colonisation ; ils peuvent subvenir à un degré considérable aux besoins des populations environnantes, entassées dans les vieilles paroisses des seigneuries, sans aucun doute. Afin d'encourager l'expansion de la population vers ces terres, il a été ouvert un grand nombre de routes, notamment dans les comtés d'Argenteuil, Ottawa, Terrebonne, Montcalm et Berthier, où pas moins que \$57,754 ont été octroyées et dépensées pour cette fin depuis 1854.

LA
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
 DU
COMTE DE SHEFFORD.

L'Exposition Annuelle

DE LA
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
 DU
COMTE DE SHEFFORD.

AURA LIEU A

W A T E R L O O ,

LE

Mercredi, 14 Septembre Prochain.

GEORGE ALLEN,

*Secrétaire-Trésorier de la
 Société d'Agriculture du
 Comté de Shefford.*

LA
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
 DU
COMTE DE COMPTON.

L'Exposition Annuelle

DE LA
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
 DU
COMTE DE COMPTON.

AURA LIEU A

EATON CORNER,

LE

Jendredi, 22 Septembre Prochain.

WM. LEARNED,

*Secrétaire-Trésorier de la
 Société d'Agriculture du
 Comté de Compton.*

DEPOT CENTRAL

DE

GRAINES DE SEMENCE.

AU COIN DE LA PLACE D'ARMES, MONTREAL.

E soussigné s'empresse d'annoncer aux Sociétés d'Agriculture et aux cultivateurs, qu'il possède un assortiment complet de graines pour les jardins et les potagers, en même temps que pour la grande culture, à ses bas prix ordinaires.

Ayant disposé par encaen de toutes les graines qui me restaient de mon assortiment de l'an dernier, je suis en demeure de garantir la levée de toutes les graines dont je puis maintenant disposer, et l'acheteur n'a pas à craindre chez moi les mélanges qui se font ordinairement des graines anciennes avec les graines nouvelles.

Mon assortiment comprend :—

- 1000 lbs. graines de gros oignon rouge.
- 50 minots graines de navets variés.
- 60 minots graines de betteraves variées.
- 100 minots graines de trèfle du Vermont, de Rawdon, du Haut-Canada, Anglais, Hollandais et blanc.
- Graine de mil, de carottes, pois, fèves, radis, choux, concombres, melons, etc., etc., etc.

—Aussi—

Au-delà de 400 variétés de fleurs dont le catalogue sera envoyé en s'adressant à,

A. G. DAVIDSON, Apothicair.
 Successeur de S. J. Lyman & Cie.,
 Place d'Armes, Montréal.

Nous recevons à l'instant, par le vapeur Peruvian, de la maison Vilmorin de Paris, une collection de ses plus nouveaux Dahlias. Chaque oignon vaut de 50 centins à \$1.

Les Dahlias Canadiens valent \$3 la douzaine. Nous avons aussi un assortiment complet de Gladiolus, Tulipes, Crocus et d'autres fleurs.

Poudres de condition pour Chevaux.

Soufre, nitre, soude, alun et toutes espèces de médecines patentées à des prix réduits pour les marchands de campagne.

A. G. DAVIDSON, Apothicair.
 Successeur de S. J. Lyman & Cie.,
 Place d'Armes, Montréal.